CRÉSUS®

XXVIe ANNÉE **RAPPORT ANNUEL 2017**

ASSOCIATION CRÉSUS ALSACE

Préparons le monde de demain !

CHAMBRE RÉGIONALE DU SURENDETTEMENT SOCIAL - ACCOMPAGNEMENT ET PRÉVENTION DU SURENDETTEMENT DEPUIS 1992

ASSOCIATION MISSION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE - ORGANISME DE FORMATION - AGRÉMENT DÉFENSE CONSOMMATEUR - PRIX NATIONAL DU VOLONTARIAT
PRIX CONVERGENCES 2015 - PRIX DE L'INITIATIVE DE LA FONDATION DU CRÉDIT COOPÉRATIF ALSACE 2012 - TROPHÉE DE L'ARGUS DE L'ASSURANCE 2012
TROPHÉES DE LA SOLIDARITÉ 2012 DU CONSEIL GÉNÉRAL DU BAS-RHIN «COUP DE COEUR» - AGRÉMENT INGÉNIERIE SOCIALE, FINANCIÈRE ET TECHNIQUE

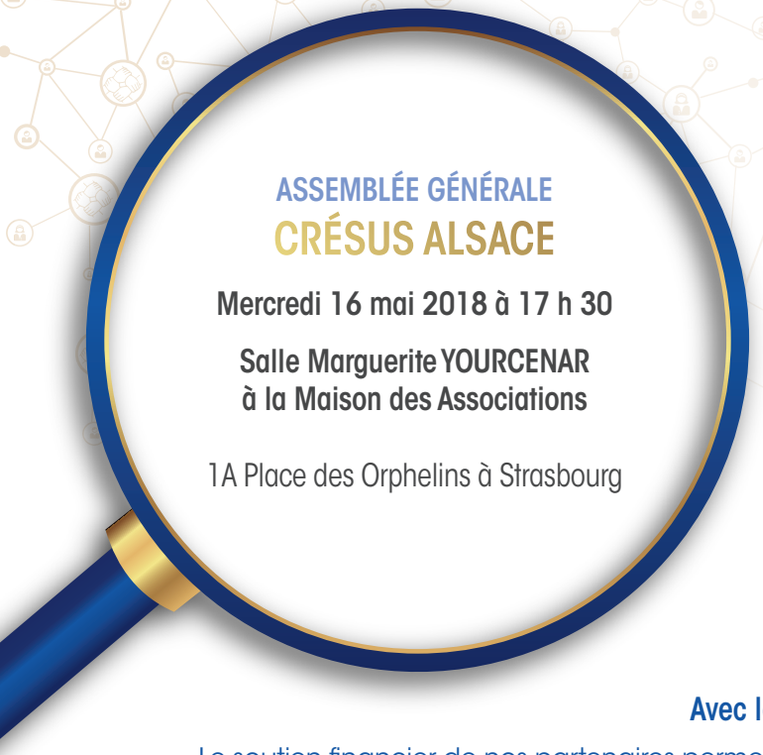

Avec le soutien de :

Le soutien financier de nos partenaires permet de pérenniser l'action de CRÉSUS. Nous remercions :
La ville de Strasbourg - la Caisse des Dépôts et Consignations - le Conseil Départemental du Bas-Rhin le CDAD 67- la commune et CCAS de Guebwiller.

CRÉSUS Alsace remercie également la Chambre de Consommation d'Alsace - les communes et CCAS de Colmar, d'Erstein, de Molsheim, de Schirmeck, de Sélestat, de Truchtersheim - les UTAMS de l'Eurométropole Sud et de Saverne - le CMS de Hautepierre et Adom'aide 68 pour la mise à disposition grâcieuse de leurs infrastructures et de leurs moyens.

Les partenariats avec :

AG2R LA MONDIALE, AGRICA, CRPCEN, ES ENERGIES, FDJ, GROUPE HUMANIS,GROUPE IRP AUTO, GROUPE LOURMEL, INTRUM JUSTITIA, IPSEC, IRCEM, KERIALIS, MUTUELLE DES DOUANES (MDD), LA MUTUELLE FAMILIALE, LA POSTE, MALAKOFF MEDERIC, MASFIP, MNH, MNSPF, PRO BTP, PSYA, LA PRÉFECTURE DU BAS-RHIN, QUATREM.

En coopération avec :

CRÉSUS ALSACE est membre de la CRESS GRAND EST
(Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire du GRAND EST),
de la Chambre de Consommation d'Alsace et d'Habitat et Humanisme.

Les partenaires microcrédit personnel accompagné :

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, BNP PERSONAL FINANCE, LA BANQUE POSTALE, CRÉA-SOL et le CRÉDIT AGRICOLE.

Le mécénat et la générosité de :

RADIO CRÉSUS émet 24H/24 et bénéficie du soutien de la Fondation SEB et de la Fondation FDJ.

Notre profonde gratitude aux 50 bénévoles experts engagés quotidiennement aux côtés de CRÉSUS.

51 325 adhérents accompagnés depuis 26 ans et les généreux donateurs institutionnels et privés.

Nos remerciements au Relais qui apporte un soutien aux adhérents de CRÉSUS ALSACE
en extrême difficulté sous forme de prêt d'honneur ou de dons ponctuels.

CRÉSUS®

XXVIe année

«L'engagement, l'expertise, la coopération et l'humanisme pour accompagner des vies en situation de fragilité économique»

P. 2 Le rapport moral de la présidente de CRÉSUS ALSACE, Denise COLLONGE

P. 3 Le conseil d'administration

P. 4 Chambre régionale du surendettement social

P. 5 L'accueil et le suivi des usagers 2017

P. 9 Les formations suivies par les intervenants Crésus

P. 10 Les formations dispensées par CRÉSUS

P. 11 Actions collectives

P. 14 La force du bénévolat

P. 16 CRÉSUS à l'écoute

P. 17 Les partenariats

P. 18 Partenariat renforcé

P. 19 Bilan des nouvelles permanences ouvertes en 2017

P. 20 L'accueil de CRÉSUS Alsace

P. 21 L'accompagnement des personnes en situation de surendettement

P. 22 L'accompagnement budgétaire préventif

P. 24 Le microcrédit au service de l'innovation économique et sociale

P. 26 CRÉSUS et les médias

P. 39 Le réseau des associations CRÉSUS en France

MOT DE LA **PRÉSIDENTE**

Rapport moral de la Présidente de CRÉSUS ALSACE, Denise COLLONGE

Chers membres, chers bénévoles et salariés, chers partenaires,

Agir, prévenir et protéger, *voilà en trois mots notre bilan de l'année 2017 !*

Trois verbes qui résument à eux-seuls le sens et la portée de notre mission et de nos actions.

Agir c'est créer : en 2017, CRÉSUS Alsace a crée deux nouvelles permanences, l'une à la maison de la solidarité d'Erstein et la seconde au sein du Tribunal d'instance d'Illkirch.

Agir c'est coopérer : à tous nos partenaires j'exprime mes remerciements pour leur confiance, leur fidélité, leur contribution et soutien.

Agir c'est consolider : l'année 2017 a été marquée par le renforcement du partenariat avec la Ville de Strasbourg formalisé par la signature de la convention pluriannuelle de partenariat et de moyens 2018 - 2019. Sa mise en œuvre opérationnelle est engagée pour 2018.

Prévenir c'est informer : CRÉSUS Alsace a notamment assuré plus de 7 600 heures de sensibilisation au budget dans le cadre de ses journées « budget dépenses consommation », pour apprendre à gagner de l'argent tout en agissant sur ses habitudes de dépenses.

Protéger c'est assurer l'accompagnement budgétaire, c'est défendre le consommateur, et mettre en œuvre les procédures collectives de traitement des difficultés financières. CRÉSUS Alsace constate à son niveau au repli des dossiers de surendettement et une envolée des demandes de microcrédits.

Protéger c'est aussi anticiper : les réformes engagées pour notre pays impactent le budget de tout un chacun, en bien pour certains, en mal pour d'autres ; C'est pour les grands perdants des réformes que la mission d'utilité publique de CRÉSUS garde tout son sens.

Au niveau des finances de l'association, j'annonçai l'an passé un déficit sur le premier semestre 2016, avec un retour à l'équilibre au second. Je vous confirme la bonne santé financière de CRÉSUS Alsace dont les comptes sont à l'équilibre pour l'exercice 2017. Cet équilibre est le fruit d'un travail dense et soutenu de nos équipes, salariées et bénévoles, ainsi que de la direction. Je les en remercie vivement.

L'avenir de CRÉSUS Alsace reste clair et l'action déterminée : toujours et encore agir, prévenir et protéger.

Préparons le monde de demain !

Denise COLLONGE
Présidente de CRÉSUS ALSACE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CRÉSUS ALSACE

BUREAU ET CA

Présidente	Denise COLLONGE
Trésorier	Claude FESSMANN

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs	Yves BITZ Christine FENNINGER Brigitte FOLB Jean HUCHET Mireille KNEMP Pascal NUNIGE

MEMBRES NON DÉLIBÉRATIFS

Présidente d'honneur	Mireille KNEMP
Président d'honneur	Gérard OBRINGER

CRÉSUS ALSACE : 26 annnées au service de vies en situation de fragilités budgétaires et sociales

Le défi quotidien de CRÉSUS Alsace

Le sentiment d'échec ressenti par les ménages que nous rencontrons quotidiennement dans nos nombreux lieux de permanence ne peut laisser indifférent et nous a imposé de rechercher des moyens pour mieux prévenir ce phénomène qui, à nos yeux, détruit des valeurs sociales et économiques.

Une grande majorité des ménages accompagnés souffre et nous constatons quotidiennement les effets collatéraux que produit le surendettement sur leurs environnements familial et professionnel qui sont parfois irréversibles : rupture de la vie familiale, sociale et profesionnelle, échec scolaire des enfants, maladies et parfois suicides !

La contribution de CRÉSUS repose sur la force du volontariat et ce modèle est désormais adopté par 30 associations indépendantes, réparties sur le territoire national, et regroupées au sein d'une fédération.

En 2017, les 50 bénévoles experts de CRÉSUS (anciens cadres bancaires, avocats honoraires, travailleurs sociaux, chefs d'entreprises,…) entourés de 10 permanents, ont accompagné 4 138 ménages dont 2 137 situations reçues par les pôles surendettement et procédures collectives, 869 demandes de microcrédits personnels et 1 132 accompagnements budgétaires.

Le nombre total des ménages accompagnés par CRÉSUS Alsace s'élève désormais à 51 325.

2017 : prévenir le surendettement par l'accompagnement proactif

L'accompagnement de prévention du surendettement CRÉSUS offre aux acteurs économiques et institutionnels un moyen efficace et hautement réactif qui leur permet d'orienter les publics fragilisés vers CRÉSUS dès les premiers signes de difficultés : le rétablissement financier est ainsi réalisé dans des conditions optimales.

AG2R LA MONDIALE, AGRICA, CRPCEN, ES ENERGIES, FDJ, GROUPE HUMANIS, GROUPE IRP AUTO, GROUPE LOURMEL, INTRUM JUSTITIA, IPSEC, IRCEM, KERIALIS, MUTUELLE DES DOUANES (MDD), LA MUTUELLE FAMILIALE, LA POSTE, MALAKOFF MEDERIC, MASFIP, MNH, MNSPF, PRO BTP, PSYA, LA PRÉFECTURE DU BAS-RHIN, QUATREM.

Synthèse du bilan 2017 de CRÉSUS Alsace : une mission unique en France. Une expertise entièrement consacrée à la prévention et à l'accompagnement du surendettement social sans porter de jugement moral.

Écouter, comprendre, accompagner et prévenir

En 2017, 4 138 nouvelles situations ont été accompagnées.

Le nombre total de personnes accompagnées se chiffre en 2017 à **51 325**

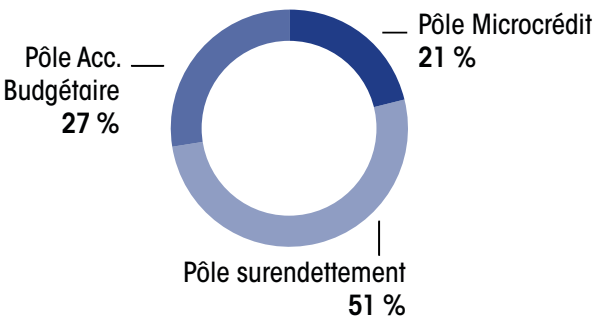

Les statistiques de l'année 2017 font ressortir un repli de l'activité de CRÉSUS ALSACE.

ANNÉE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de situations reçues	3 628	3 901	3 846	3 999	4 185	4 631	4 605	4138
TOTAL	**22 380**	**26 281**	**29 767**	**33 766**	**37 951**	**42 582**	**47 187**	**51325**

NOUVEAUX ADHÉRENTS PAR MOIS	SURENDETTEMENT MÉDIATIONS DÉLAIS DE GRÂCE FAILLITES CIVILES	ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE PRÉVENTIF	DEMANDES DE MICROCRÉDIT PERSONNEL	TOTAL MOIS
Janvier	185	95	79	359
Février	179	79	69	327
Mars	200	128	120	448
Avril	205	95	69	369
Mai	181	97	90	368
Juin	193	111	80	384
Juillet	145	96	51	292
Août	184	57	73	314
Septembre	164	89	66	319
Octobre	199	88	57	344
Novembre	173	108	83	364
Décembre	129	89	32	250
Total	**2 137**	**1 132**	**869**	**4 138**

Situation professionnelle des personnes accompagnées

CATÉGORIES SOCIO-PROFESS	2013	2014	2015	2016	2017
RSA	423	400	484	548	412
Recherche d'emploi	620	630	1167	804	995
Salarié	1602	1723	1899	1982	1 720
Trav. non salarié	92	105	122	189	212
Invalide	100	142	172	126	114
Retraité	708	574	687	483	375
Autres	454	611	100	473	310

Tranches d'âge

	2013	2014	2015	2016	2017
20-29 ans	446	456	488	547	531
30-39 ans	853	929	1054	1079	1 075
40-49 ans	941	1046	1242	1264	1 180
50-59 ans	751	823	954	962	815
60-65 ans	600	564	414	304	284
Plus de 65 ans	327	280	479	252	253
Non renseigné	81	87	---	---	---

Les personnes entre 30 et 59 ans représentent 74 % des personnes accompagnées

La structure des cellules familiales accompagnées en 2017

Le surendettement apparaît fréquemment comme une cause d'éclatement de la cellule familiale et détruit moralement les ménages.

Situation familiale	2013	2014	2015	2016	2017
Mariés / PACSés	1 356	1 320	1 520	1 314	1 074
En Union libre	351	326	402	276	360
Célibataires	1 152	1 337	1 534	1 572	1 573
Divorcés	701	797	850	954	986
Séparés	149	109	123	99	986
Veufs	218	169	202	193	145
Non renseigné	72	127	---	197	---

Situation familiale

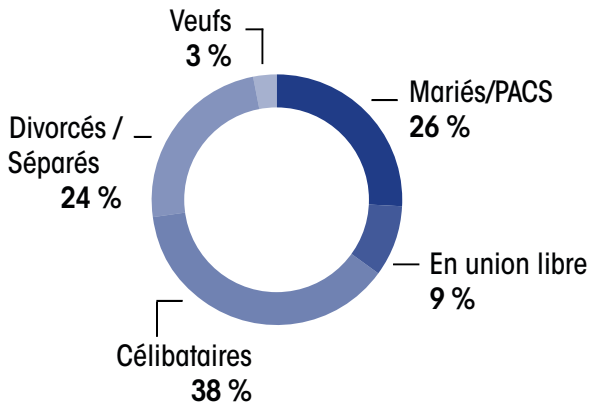

Tranches d'âge

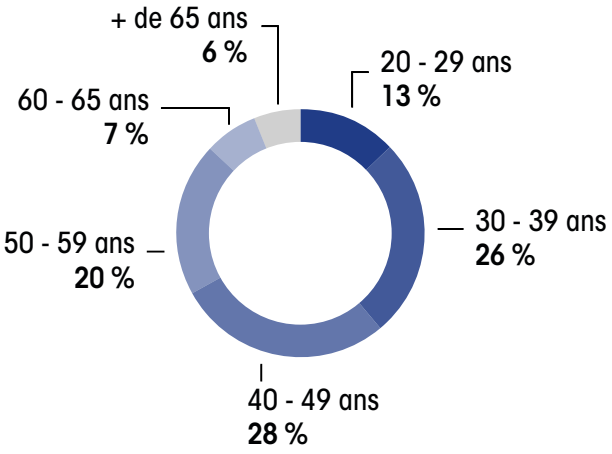

Le site de CRÉSUS Alsace, source d'informations utiles et pratiques

« Sans le soutien de CRÉSUS, je n'aurais pas réussi à surmonter mes difficultés… »

CRÉSUS ALSACE a répondu en temps réel à un nombre important de demandes d'informations et de conseils via les deux sites internet

www.cresusalsace.org et wwww.radiocresus.fr

49 190 **consultations en 2017**

Internet est souvent utilisé par les ménages en recherche d'informations et d'aides.

695

courriels ont donné lieu à des réponses en temps réel

soit **30 322**

réponses depuis la création du site. Les deux sites internet constituent une référence dans le domaine de l'information et de la prévention active du surendettement.

Domaines d'intervention

Une activité exemplaire au service des plus fragiles de nos concitoyens

> **Orientation et suivi du plan / commission Banque de France**

> **Accompagnement préventif**

> **Accompagnement aux recours auprès du Tribunaux d'instances / TGI (saisies, délais de paiement, ordonnance d'injonction de payer)**

> **Médiations**

> **Dettes de loyer, d'énergie (eau - gaz - électricité)**

> **Demandes de dégrèvement et d'échéanciers auprès du SIP des finances publiques**

> **Liquidations judiciaires …**

Origine géographique des personnes accompagnées

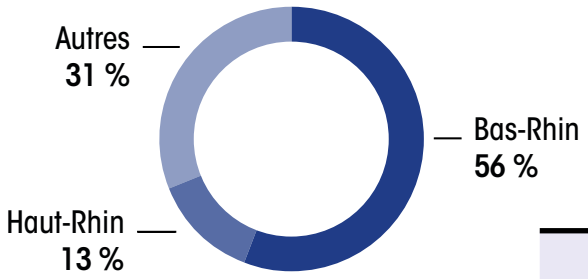

	2013	2014	2015	2016	2017
Bas-Rhin	1 885	2 299	2 362	2 778	2 301
Haut-Rhin	343	372	463	511	538
Autres départements	1 771	1 514	1 806	1 316	1 299

Qui oriente vers CRÉSUS ?

CRÉSUS ALSACE : un partenaire essentiel pour les acteurs institutionnels et économiques du territoire

LES ORIENTATIONS	2015	2016	2017
Médias	998	1423	1 381
Partenariats	1 922	1 643	1 132
Associations locales et régionales, institutions, travailleurs sociaux	921	820	811
Autres (amis, famille,…)	790	719	814

LES FORMATIONS SUIVIES
PAR LES INTERVENANTS CRÉSUS

292 heures de formations suivies par nos bénévoles et salariés

FORMATIONS INTERNES

DATES	LIEU	THÈME	NOMBRE DE STAGIARES	HEURES STAGIAIRES
06/02/2017	CRÉSUS ALSACE - STRASBOURG	GESTION OPTIMALE DES BÉNÉVOLES	5	30
Du 20/02/2017 au 24/02/2017	CRÉSUS ALSACE - STRASBOURG	MAÎTRISER L'EXTRANET CRÉSUS	24	24
Du 27/02/2017 au 02/03/2017	CRÉSUS ALSACE - STRASBOURG ET COLMAR	LA MÉDIATION INTERBANCAIRE CRÉSUS	30	30
Du 14/03/2017 au 16/03/2017 et 25/04/2017	CRÉSUS ALSACE - STRASBOURG ET COLMAR	CONSTRUCTION ET ANALYSE DU BUDGET ET RECOMMANDATIONS MÉTHODOLOGIE	17	51
31/03/2017	CRÉSUS ALSACE - STRASBOURG	FORMATION EXCEL	6	18
Du 11/04/2017 au 13/04/2017	CRÉSUS ALSACE - STRASBOURG	TECHNIQUE D'ENTRETIEN CRÉSUS - LE 1ER RV	10	30
		TOTAL	**92**	**183**

FORMATIONS EXTERNES

DATES	LIEU	THÈME	NOMBRE DE STAGIARES	HEURES STAGIAIRES
21/02/2017	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN	CAF - LA RÉFORME DES MINIMA SOCIAUX (Codelico)	1	3
12/06/2017	CHAMBRE DE CONSOMMATION D'ALSACE	MÉDIATION DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES	1	3
26/09/2017	CHAMBRE DE CONSOMMATION D'ALSACE	LA LOI ALUR ET LE SECTEUR LOCATIF	1	5
29/09/2017	MAISON DES ASSOCIATIONS STRASBOURG	LA PROCÉDURE DE SURENDETTEMENT PAR LA BANQUE DE FRANCE	38	95
17/11/2017	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN	LE NOUVEAU SITE WWW.CAF.FR ET LES MODES DE CONTACT (Codelico)	1	3
		TOTAL	**42**	**109**

LES FORMATIONS DISPENSÉES PAR CRÉSUS
AU SERVICE DE LA PRÉVENTION ET DE L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE ET SOCIAL DU SURENDETTEMENT

Le partage du savoir-faire pour renforcer la prévention et le traitement du surendettement

CRÉSUS ALSACE exerce la mission de formation.

455 **heures de formations dispensées - Formations nationales**

BÉNÉFICIAIRE DE LA FORMATION	DATES	LIEU	THÈME	NOMBRE DE STAGIAIRES	HEURES STAGIAIRES
L'APPUI (LA BANQUE POSTALE)	28/02/2017	PARIS	L'accès aux solutions "budget" niveau 2	7	49
L'APPUI (LA BANQUE POSTALE)	28/03/2017	PARIS	L'accès aux solutions "budget" niveau 2	8	56
PRO BTP	06/04/2017	NANCY	Formation à l'animation du module budgétaire "bien gérer mon budget j'y gagne"	6	33
GROUPE LOURMEL	27/04/2017	PARIS	La procédure de surendettement des particuliers	7	37
L'APPUI (LA BANQUE POSTALE)	03/05/2017	PARIS	L'accès aux solutions "budget" niveau 2	8	56
L'APPUI (LA BANQUE POSTALE)	07/06/2017	PARIS	L'accès aux solutions "budget" niveau 2	15	101
LA POSTE	22/06/2017	PARIS	La procédure de surendettement des particuliers	12	36
GROUPE HUMANIS (INTELCIA)	23/06/2017	DREUX	Formation extranet CRÉSUS	5	15
CGOS	05/12/2017	NANCY	Partage d'expertise avec les membres du CPAS pour l'efficience de l'arbitrage et de l'orientation des demandes d'aides	12	72
TOTAL				**80**	**455**

ACTIONS COLLECTIVES
DÉPENSES BUDGET CONSOMMATION

7 608 heures de sensibilisation à la gestion budgétaire du particulier / 1 101 participants / 56 journées

Groupe IRCEM : 22 personnes et 55 heures stagiaires

DATES	LIEU	NOMBRE DE STAGIAIRES	HEURES STAGIAIRES
25/04/2017	LYON	8	20
05/10/2017	CLERMONT-FERRAND	14	35

Actions mutualisées portées par les groupes AGRICA - IRP AUTO - KERIALIS - LOURMEL : 227 personnes et 1 939 heures stagiaires

DATES	LIEU	NOMBRE DE STAGIAIRES	HEURES STAGIAIRES
07 et 08/03/2017	AVIGNON	45	315
21 et 22/03/2017	BORDEAUX	46	322
11/05/2017	MONTPELLIER	29	203
13 et 14/06/2017	LA ROCHE S/YON	57	399
10 et 11/10/2017	ORLÉANS	54	378
07 et 08/11/2017	NANTES	46	322

Groupe IRP AUTO : 135 personnes et 945 heures stagiaires

DATES	LIEU	NOMBRE DE STAGIAIRES	HEURES STAGIAIRES
14/03/2017	QUIMPER	32	224
04/05/2017	METZ	23	161
19/09/2017	LA ROCHELLE	12	84
24/10/2017	ANGERS	31	217
07/11/2017	POISSY	11	77

ACTIONS COLLECTIVES
CONSOMMER MALIN, BUDGÉTER SEREIN

MALAKOFF MEDERIC - 667 personnes et 4 669 heures stagiaires

DATES	LIEU	NOMBRE DE STAGIAIRES	HEURES STAGIAIRES
16/05/2017	SEVRES	15	105
18/05/2017	LAVAL	29	203
23/05/2017	BORDEAUX	8	56
13/06/2017	PALAISEAU	8	56
16/06/2017	EVRY	8	56
20/06/2017	CHAUMONT	10	70
27/06/2017	CAVAILLON	21	147
04/07/2017	SAINT-NAZAIRE	14	98
16/05/2017	SEVRES	14	98
18/05/2017	LAVAL	29	203
23/05/2017	BORDEAUX	22	154
13/06/2017	PALAISEAU	8	56
15/06/2017	EVRY	10	70
20/06/2017	CHAUMONT	7	49
27/06/2017	CAVAILLON	21	147
07/09/2017	STRASBOURG	18	126
12/09/2017	TOUL	11	77
19/09/2017	MENDE	13	91
21/09/2017	BESANCON	15	105

VERBATIM

"Journée très intéressante avec beaucoup de conseils."

"Félicitations pour cette journée !."

"Très bonne animation, j'ai beaucoup appris."

26/06/2017

DATES	LIEU	NOMBRE DE STAGIAIRES	HEURES STAGIAIRES
26/09/2017	ROCHEFORT	14	98
28/09/2017	ANGERS	7	49
03/10/2017	CLERMONT-FERRAND	26	182
05/10/2017	FORBACH	25	175
10/10/2017	BOURGES	28	196
17/10/2017	HEROUVILLE-SAINT-CLAIR	18	126
19/10/2017	CHARTRES	21	147
24/10/2017	TOULOUSE	21	147
26/10/2017	PONT AUDEMER	9	63
14/11/2017	ORLEANS	30	210
16/11/2017	ANGOULEME	7	49
21/11/2017	MARSEILLE	18	126
23/11/2017	LIMOGES	10	70
28/11/2011	NANTERRE	18	126
30/11/2017	BOURG-EN-BRESSE	30	210
04/12/2017	METZ	26	182
05/12/2017	NARBONNE	28	196
12/12/2017	AMIENS	24	168
14/12/2017	RAMBOUILLET	26	182

VERBATIM

"Bonne qualité de l'information, clarté des exposés, bonne organisation matérielle."

"Très bonne interface animateur / groupe.
Explications claires avec des cas concrets."

"Je trouve cette réunion très évolutive. J'ai appris beaucoup de choses que je ne connaissais pas."

"Animateur très à l'écoute du public, échanges très intéressants, pédagogie active et adaptée au public. Le contenu de cette journée m'a interpellée (nécessité de revoir les contrats d'assurances)."

07/09/2019

Ces femmes et hommes courageux qui ont décidé de s'engager et d'agir avec CRÉSUS

BÉNÉVOLES

BAUCHET Jocelyne
BELARBI Lynda
BITZ Yves
BLAISE Joseph
BOSSA Maurice
BRAUN Danielle
COLLONGE Denise
COQUELIN Gérard
CORBE François
ECKERT Martine
EDMOND Thierry
FESSMANN Claude
FRANCK David
FOLB Brigitte
FORTIS Jean Bernard
FUCHS Paul André
GREYENBUHL Denise
HAKIM Béatrice
HEIM Aristide
HEYDEL Christiane
HILT Michèle
HUCHET Jean
JUND Simone
JURK France
KIEFFER Claude
KLEIN Alain
KLEIN Gilbert
KNEMP Mireille
KNEPPERT Régis
LAMOUILLE Marc
LEGRAS Olivier
LEVY Claude
LINDECKER Patrick
NUNIGE Pascal
MEDBOU Edine
MESSMER Pascal
METZLER Monique
OBRINGER Gérard
PEKKIP Maxime
PINTO TOMAS Carlos
REISER Christian
ROUSSET Claude
VIALON Jean-Régis
VOELKEL Paul
THERISSE Marlène
WALZ Jean-Claude
WILHELM Marc
WODLI Colette

ALSACE NORD

AUDINEAU Jean-Claude
BREY Lucianne
DEUTSCH Marc
FLICKINGER Jean-Jacques
HALTER Régis
HEUMANN Simone
JOST Claude
KOCHESPERGER Frédéric
LOOTVOET Jean-Claude
NIESS Michel
NUNIGE Pascal
MATHERN Liliane
MEYER Jean-Louis
RAEPPEL Marc
SATLLER Pierre
SCHREINER Aimé
SORGIUS Patrice
WEBER Christian

82 % des bénévoles ont au moins 3 années de présence à CRÉSUS.

Départ de B. HAKIM

Béatrice HAKIM a reçu la médaille CRÉSUS, remise le 21 novembre 2017 par Denise COLLONGE, Présidente, pour son bénévolat exemplaire de 10 années à CRÉSUS Alsace.

Bénévoles - salariés - stagiaires - techniciens logistiques - formateurs - vérification et certification des comptes

Le **Cabinet KREMER** dresse le bilan annuel après contrôle des pièces. Tout au long de l'année, le cabinet KREMER est à notre écoute pour les problèmes spécifiques à certains de nos adhérents.

Michel WEBER, notre commissaire aux comptes et **Christelle HORRENBERGER** de la Fiduciaire du Bas-Rhin assurent avec une précision d'horloger le contrôle et la certification de nos comptes annuels.

Léonard BERARDI, Alain GRAMOLA et Bruno VINCENT, animateurs formateurs interviennent ponctuellement sur les actions de prévention et sensibilisation. L'équipe sera renforcée en 2018 par l'arrivée de **David VOLTZENLOGEL.**

Olivier LEGRAS assure, avec **Régis HALTER,** l'animation et le fonctionnement de notre webradio. Mois après mois, sont diffusées nos émissions d'information, d'écoute et de conseils en faveur des appelants.

L'équipe salariée

Le nombre d'heures travaillées est de 17 459 en 2017. L'équipe de CRÉSUS ALSACE est composée de 10 salariés au 31/12/2017 et représente 10,35 équivalents temps plein sur l'année 2017.

Stagiaires 2017

Aitou AMEL (M1 droit des affaires), Tuba GABBAS (formation acc. femme), Maxence HUEBER (BTS ESF), Huda ALSAWAN (stage social ENA), Ali KORMAZ (journée citoyenne), Noémie PARENTIN (BTS ESF), Laurène RECHSTENSTEIN (BTS ESF), Marie STEPHAN (DE ASS), Charlotte TILK (PPI ERAGE).

De gauche à droite : Jean HUCHET, France JURK, Danièle BRAUN, bénévoles de CRÉSUS ALSACE

CRÉSUS À L'ÉCOUTE
DE TOUTES LES FORMES DE FRAGILITÉ

RADIO CRÉSUS accessible 24h/24 sur internet **www.radiocresus.fr** donne la parole aux familles confrontées à l'exclusion et permet aux plus défavorisés de surmonter leur solitude et de retrouver leur autonomie par des conseils de haut niveau.

- 13 % de sessions en 2017 (2 937 sessions)

+ 17,6 % de sessions en 2016 (3 380 sessions)

- 15 % d'utilisateurs (2 227)

Permanences à la maison d'arrêt de Strasbourg

Avec le soutien du CDAD du Bas-Rhin, CRÉSUS assure régulièrement des permanences à la maison d'arrêt de Strasbourg et apporte son écoute, son analyse budgétaire aux détenus, favorisant ainsi leur réinsertion sociale et économique. CRÉSUS tient à souligner l'excellence des relations partenariales avec le SPIP du Bas-Rhin en milieu fermé.

Nos remerciements à M. Jean-Bernard FORTIS et François CORBE qui assurent ces permanences avec humanité et rigueur, ainsi que Vincent HARTMANN.

CRÉSUS est dans l'émission "Les Experts" sur radio France Bleu Alsace

CRÉSUS est sur France Bleu Alsace dans l'émission "Les Experts" entre 9 h 00 et 9 h 40 avec Nadine DEHAYE. CRÉSUS répond en direct aux questions des auditeurs.

Nadine DEHAYE et Régis HALTER à France Bleu Alsace

LES PARTENARIATS

Des relations de confiance

Le soutien financier de nos partenaires permet de pérenniser l'action de CRÉSUS. Nous remercions :

La ville de Strasbourg - la Caisse des Dépôts et Consignations - le Conseil Départemental du Bas-Rhin - le CDAD 67- la commune et CCAS de Guebwiller.

Nous remercions également la Chambre de Consommation d'Alsace - les communes et CCAS de Colmar, d'Erstein, de Molsheim, de Schirmeck, de Sélestat, de Truchtersheim - les UTAMS de l'Eurométropole Sud et de Saverne - le CMS de Hautepierre et Adom'aide 68 pour la mise à disposition grâcieuse de leurs infrastructures et de leurs moyens.

Des partenariats d'expertise ont été développés avec les institutions privées et publiques.

AG2R LA MONDIALE, AGRICA, CRPCEN, ES ENERGIES, FDJ, GROUPE HUMANIS, GROUPE IRP AUTO, GROUPE LOURMEL, INTRUM JUSTITIA, IPSEC, IRCEM, KERIALIS, MUTUELLE DES DOUANES (MDD), LA MUTUELLE FAMILIALE, LA POSTE, MALAKOFF MEDERIC, MASFIP, MNH, MNSPF, PRO BTP, PSYA, LA PRÉFECTURE DU BAS-RHIN, QUATREM.

En 2018 : le Crédit Social des Fonctionnaires (CSF) et le Comité de Gestion des Œuvres Sociales (CGOS).

Partenaires impliqués dans l'action de CRÉSUS

- Les travailleurs sociaux qui sont en relation directe avec des personnes en situation de surendettement et notamment avec l'Utams à Saverne et celle de Bischheim.
- Partenariat avec le service contentieux de différentes banques et établissements financiers, des avocats, des huissiers, des notaires.
- L'ADIL du Bas-Rhin, l'Institut du Droit Local, la Chambre de Consommation d'Alsace, l'Université de Strasbourg, Habitat et Humanisme, France Bénévolat 67.

Partenariat de compétences PSYA / CRÉSUS pour les personnes surendettées en grande détresse psychologique

CRÉSUS et PSYA ont décidé de s'associer dans le cadre d'un partenariat de compétences pour assurer un accompagnement complémentaire des personnes en grande détresse psychologique, en lien avec leur situation financière.

PARTENARIAT RENFORCÉ
ENTRE CRÉSUS ET LA VILLE DE STRASBOURG

CRÉSUS Alsace et la Ville de Strasbourg ont signé la convention pluriannuelle de partenariat et de moyens 2018-2019.

CRÉSUS Alsace, représentée par sa Présidente Denise COLLONGE et la Ville de Strasbourg, représentée par Madame Marie-Dominique DREYSSE, adjointe au Maire de Strasbourg en charge de l'action sociale territoriale ont officiellement signé leur première convention pluriannuelle d'objectifs en date du 27 novembre 2017.

CRÉSUS Alsace et la Ville de Strasbourg ont décidé de formaliser leur partenariat déjà existant depuis 1994 pour renforcer l'efficacité du traitement social du surendettement sur le territoire de la Ville de Strasbourg.

Par la signature de la convention pluriannuelle, la Ville de Strasbourg et Crésus Alsace s'engagent à mettre ensemble à disposition du public strasbourgeois en situation d'endettement ou de surendettement, les moyens de prévention, de traitement et d'accompagnement les plus performants et innovants sur la base de 3 axes stratégiques :

- Optimiser le partenariat, autour de la prévention, de l'accompagnement et du traitement du surendettement, entre les deux parties
- Développer et renforcer l'intervention des acteurs dans le domaine, encourager l'échange de pratiques
- Rechercher des coopérations

Régis HALTER, directeur opérationnel de CRÉSUS Alsace et Marie-Dominique DREYSSE : la mise en œuvre opérationnelle des axes stratégiques débutera en 2018.

ARTICLE DES DNA DU VENDREDI 1ER DÉCEMBRE 2017

Ville La construction d'un réseau au service des personnes surendettées.

Sur 2 588 dossiers de surendettement déposés dans le Bas-Rhin en 2016, un petit tiers, soit 835 dossiers, concerne des personnes demeurant à Strasbourg. Relative bonne nouvelle en revanche : le nombre de ces dossiers a diminué de 5,6 %, en comparaison de 2015, selon des chiffres fournis par l'association CRÉSUS Alsace.

Fondée pour aider des personnes rencontrant des problèmes de surendettement, CRÉSUS exerce son action à l'échelle régionale, tout en la territorialisant. Elle possède notamment une antenne dans le quartier de Hautepierre, en plus du siège installé rue de Lausanne.

La Ville de Strasbourg et CRÉSUS Alsace œuvrent de concert, en réseau, au travers d'échanges entre les conseillères des centres médico-sociaux et les salariés de l'association. C'est tout naturellement que la collectivité, représentée par Marie-Dominique Dreyssé, et CRÉSUS Alsace, par sa présidente Denise Collonge, ont signé hier une convention de partenariat de deux ans, renouvelable. Cette convention prévoit le versement d'une subvention annuelle de 30 000 € à CRÉSUS Alsace, ainsi que des actions générales et opérationnelles. La collectivité et l'association construisent « des synergies en matière de prévention du surendettement » et des « parcours d'accompagnement » des personnes surendettées. La convention établit un principe « d'assistance mutuelle » entre les acteurs publics locaux relevant de la Ville et l'association.

ERSTEIN ET LE TRIBUNAL D'INSTANCE D'ILLKIRCH

« Point d'information à destination des justiciables lors des audiences surendettement et de saisies des rémunérations au sein du Tribunal d'instance d'Illkirch »

L'objectif de l'action répond à la mission reconnue d'utilité publique de l'association ainsi qu'à son agrément de défense des consommateurs.

Communication de l'existence de la permanence en direction du réseau de professionnels du territoire

Deux réunions d'information collectives ont été organisées en étroite collaboration avec le tribunal d'Instance d'Illkirch et en son sein.
Ces réunions d'information ont été réalisées pour annoncer l'existence de la permanence et favoriser les orientations de leur public en difficultés financières vers la permanence.

Réunion du 04 avril 2017- institutions/collectivités (Conseil Départemental du Bas-Rhin, DRDRJCS (Strasbourg), Mairie d'Illkirch, Banque de France de Strasbourg).

Réunion du 02 mai 2017 – bailleurs et travailleurs sociaux (Habitat de l'Ill, Erstein Habitat, CUS Habitat, Croix Rouge, Habitation Moderne, Nouveau Logis de l'Est, OPUS67, SIBAR, UTAMS de Lingolsheim).

Le tribunal d'Illkirch a transmis une lettre d'information aux communes du ressort de sa compétence.

Permanences assurées et nombre de personnes accompagnées

La 1ère permanence a été assurée le 07 mars 2017. La permanence est assurée par un juriste de l'association qui se déplace au tribunal le 2ème et 4ème mardi de chaque mois afin d'assurer cette mission de 8h30 à 12h00. L'association CRÉSUS a tenu 15 permanences du 7 mars 2017 au 31 décembre 2017.

Lors de ses entretiens, l'association CRÉSUS a reçu et accompagné activement 15 personnes en répondant à leurs interrogations en droit bancaire, droit des procédures civiles d'exécution et en droit du surendettement. L'action consiste aussi, dans le cadre de l'élaboration d'un dossier de surendettement, à restituer un budget mensuel détaillé et réaliste afin de permettre au juge du surendettement d'évaluer, avec plus de précision, la capacité de remboursement..

Étude d'évaluation de la pertinence et de l'efficience du « point d'informations et de conseils budgétaires pour les justiciables du tribunal d'instance d'Illkirch en lien avec le CERIS .

CRÉSUS a commandé une étude au Centre d'Étude et de Recherche sur l'Intervention Sociale (CERIS) mi-octobre 2017. Cette étude s'inscrit dans une démarche recherche-action et est en cours de réalisation en 2018. Les résultats seront rendus courant du second trimestre 2018.

Bilan

A l'écoute des premières réactions des usagers contactés par la direction de Crésus courant avril 2018, les services dispensés lors de la permanence répondent à une attente des justiciables en termes d'information et d'accompagnement. L'action des magistrats est déterminante dans le développement de la fréquentation de la permanence.

Cette action, de par son caractère inédit et innovant, n'a pas encore fait son chemin dans l'esprit de son public et des professionnels susceptibles d'orienter. Le Tribunal d'instance n'est pas encore été suffisamment identifié comme « lieu ressource » par les justiciables en impasse financière. La communication continue d'être portée pour la faire connaître.

Perspectives 2018

CRÉSUS poursuit la tenue des permanences sur l'année 2018. Afin de favoriser les orientations, CRÉSUS créera une plaquette spécifique à destination des travailleurs sociaux afin de favoriser les orientations vers le tribunal d'instance d'Illkirch

Dans le même objectif, une réunion d'information avec les restos du cœur et l'épicerie sociale d'Illkirch est fixée en avril 2018.

La permanence d'Erstein

Depuis mai 2017, CRÉSUS Alsace a investi la commune d'Erstein pour apporter son soutien aux habitants dans le besoin. La permanence est assurée par le bénévole Marc WILHELM.

Cette action est soutenue par la commune et le CCAS d' ERSTEIN par la mise à disposition d'un bureau à la Maison de la solidarité, au 1, rue Louise Weiss, à Erstein (voir l'article des DNA en page 34 du rapport d'activité).

Bilan

21 temps de permanence ont été assurés, 46 rendez-vous fixés et 39 honorés, soit un taux de présence de 85%.

Accueillir sans jugement et dignement

Le pôle accueil a une grande responsabilité : il se doit d'être à l'image de l'association et de sa mission d'utilité publique. Il est en effet essentiel de recevoir sans parti pris ni jugement les personnes qui viennent à CRÉSUS, posément, tout en les rassurant.

En se présentant à CRÉSUS, les personnes sont bien souvent accablées, perdues et démunies. Les premières secondes sont déterminantes pour instaurer un climat d'écoute, de compréhension puis de confiance lorsque l'on sait que pour ces personnes, CRÉSUS est perçues comme la seule porte qui leur reste ouverte.

La responsabilité de l'accueil est aussi grande à l'égard des autres pôles de l'association, car il doit assurer l'orientation idoine du bénéficiaire au sein de CRÉSUS.

L'équipe dédiée à l'accueil

Les salariées :

Paulette CHALMEL (responsable de pôle jusqu'au 31/08/2017), Farida ARCHINARD (collaboratrice).

Les bénévoles :

Michèle HILT, Christiane HEYDEL, Paul VOELKEL, Simone JUND

Stagiaire :

Marie STEPHAN (DE ASS)

Enquête de satisfaction 2017 auprès des usagers

CRÉSUS ALSACE poursuit sa démarche initiée en 2013 dans l'évaluation de la qualité de son accueil. Cette démarche est née de la volonté de mieux cerner le ressenti de ses usagers en matière d'accueil et d'apprécier les points d'efforts à mettre en oeuvre.

La qualité de l'accueil est d'autant plus nécessaire que le public reçu est souvent en grande détresse psychologique. C'est une question de dignité humaine.

Une fiche "enquête qualité" est remise à la personne dès son accueil à CRÉSUS. Libre à elle de la compléter. L'enquête est anonyme et le document est remis dans une urne transparente.

168 personnes ont accepté de répondre à l'enquête menée au siège social de CRÉSUS.

Plus de **86 %** des usagers sont satisfaits voire très satisfaits de l'accueil de CRÉSUS.

Pour près de **92 %** des usagers, les horaires d'ouverture sont adaptées à leurs contraintes.

Dans **83 %** des cas, le temps d'attente physique est de moins de 16 minutes.

Enquête de satisfaction des usagers - Accueil CRÉSUS ALSACE

Les locaux	**Satisfait voire très satisfait**
Accéder à l'association	95 %
Propreté	95 %
Confidentialité	90 %
Les horaires - Facilités à trouver les horaires d'ouverture	
Facilement	78 %
Je n'ai pas cherché	17 %
Horaires adaptés à vos contraintes	92 %
L'attente - Temps avant prise en charge par l'accueil	
Moins de 5 mn	58%
De 5 mn à 15 mn	19 %
Plus de 15 mn	6 %
Non répondu	17 %
Le personnel, le service	**Satisfaisant voire très satisfaisant**
Courtoisie et attention	90 %
Qualité de la réponse apportée à votre demande	80 %
Appréciation générale de votre accueil aujourd'hui	96 %
Vos contacts avec CRESUS par téléphone	**Satisfaisant voire très satisfaisant**
Le temps d'attente avant que CRÉSUS ne décroche est	81 %
Politesse et courtoisie au téléphone	85 %
Qualité de la réponse apportée à votre demande par téléphone	80 %

L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION **DE SURENDETTEMENT**

- 3,5 % de demandes

L'équipe dédiée au pôle surendettement

UNE ÉQUIPE 100 % BÉNÉVOLE

Les bénévoles :

Lynda BELARBI, Yves BITZ, Joseph BLAISE, Maurice BOSSA, Denise COLLONGE, François CORBE, Martine ECKERT, Thierry EDMOND, Jean Bernard FORTIS, Paul André FUCHS, Denise GREYENBUHL, Béatrice HAKIM, Aristide HEIM, Claude KIEFFER, Alain KLEIN, Régis KNEPPERT, Claude LEVY, Gérard OBRINGER, Claude ROUSSET, Jean-Claude WALZ.

Évolution entre 2016 et 2017

Le nombre de personnes accompagnées par les pôles surendettement et procédures collectives passe de 2 047 à 2 214 soit + 167 demandes = 8 %

2 137 demandes traitées par les pôle surendettement et procédures collectives

Observations :

Les demandes / réponses par internet ont progressé - près de 700 réponses faites en temps réel et pour lesquelles un dépôt de dossier de surendettement n'est pas toujours la réponse à apporter.

Les orientations vers la procédure de surendettement sont en recul.

Nous avions jusque 2015 environ 2/3 des demandes du pôle qui conduisaient à un dépôt de dossier de surendettement ou à une procédure de faillite civile de droit local ou une procédure de liquidation commerciale.

En 2017, cela correspond à 56 % du total des demandes des 2 pôles, soit un repli de 2 points par rapport à 2016.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION **D'INSOLVABILITÉ NOTOIRE OU EN ÉTAT DE CESSATION DES PAIEMENTS**

+ 10 % de demandes en 2017

L'équipe dédiée au pôle procédures collectives

Les salariés :

Chervin RAHIMIAN (responsable de pôle), Vincent HARTMANN (collaborateur procédures collectives)

Stagiaire :

Charlotte TILK (élève avocate, stage PPI, ERAGE)

La difficulté financière n'épargne personne : salariés, fonctionnaires, entrepreneurs individuels, commerçants, artisans… Aucune catégorie socioprofessionnelle n'est à l'abri.

Le Pôle « Procédures collectives » est témoin de l'aggravation constante de la situation financière des particuliers et vise à traiter au mieux des situations irrémédiablement compromises. La situation délicate des particuliers non éligibles à la procédure de surendettement - du fait de dettes d'origine professionnelle par exemple – est une préoccupation majeure à CRÉSUS Alsace. Le sort des entrepreneurs individuels, commerçants, artisans ou encore des professions libérales est une autre de ses préoccupations. A ce titre, les bénéficiaires sont accompagnés dans la constitution de leurs dossiers de déclaration d'insolvabilité notoire et de cessation des paiements.

173 questions juridiques ont mobilisé l'équipe

208 personnes ont été accompagnées en 2017 (+ 10 % / 2016)

55 % ont déposé un dossier de faillite civile

26 % ont introduit une procédure devant le tribunal de grande instance (chambre commerciale)

03 % ont introduit une demande de délais de grâce

16 % ont déposé un dossier de surendettement

1 132 personnes accompagnées !

CRÉSUS agit pleinement pour prévenir le surendettement et son action est reconnue au niveau national.
Le modèle d'accompagnement budgétaire CRÉSUS est une des réponses fortes et fiables en matière de lutte contre le surendettement.

L'équipe dédiée à la prévention et à l'accompagnement

Les salariés :

Nathalie JORON (Responsable de Pôle), Mélina FRITSCH (Collaboratrice), Eleonore HOLLENDER (Collaboratrice - mi-temps), Dominique MINNI (Conseiller), Clémence SAETTEL (Collaboratrice), Nelly OBER (Collaboratrice).

Les bénévoles :

Gérard COQUELIN, Pierre MAECHLER, Marc LAMOUILLE, Edine MEDBOU, Claude FESSMANN, Christian REISER, Monique METZLER.

Les stagiaires :

Laurène RECHSTENSTEIN (DE ESF), Maxence HUEBER (BTS ESF), Tuba GABBAS (formation acc. femme), Maxence HUEBER (BTS ESF), Ali KORMAZ (journée citoyenne), Noémie PARENTIN (BTS ESF), Laurène RECHSTENSTEIN (BTS ESF), Marie STEPHAN (DE ASS).

Qu'est-ce que l'accompagnement budgétaire à CRÉSUS ALSACE ?

L'accompagnement budgétaire concerne au premier chef les personnes qui rencontrent des difficultés à gérer leur budget, soit parce qu'elles ne savent pas en établir, soit parce que leurs ressources excèdent leurs charges fixes et courantes et ce, pour de multiples raisons.

Dans ce contexte, notre action est de travailler, avec la personne, à établir une adéquation entre les ressources et les dépenses.

Cette démarche implique :

de la part du bénévole :

- la collecte d'informations fiables, précises et complètes,
- le respect des procédures fixées à l'interne et par les conventions de partenariat,
- la mise à jour de ses connaissances, à travers notamment des formations internes,
- un véritable engagement dans le cadre du suivi du dossier
- une bonne connaissance des réalités du terrain (prix des loyers, consommation normale ou anormale d'énergie, coûts des prestataires en téléphonie, dépense moyenne raisonnable pour les courses d'un ménage suivant sa composition, etc.)
- la connaissance des interlocuteurs compétents pour solutionner certaines problématiques (assistantes sociales pour le FSL, FSE, aides d'urgence, CAF, …)

de la part de l'adhérent :

- l'engagement de mettre en œuvre les préconisations décidées conjointement et validées, suivant l'hypothèse, par un partenaire et l'acceptation d'être contacté régulièrement pour le suivi de son dossier.

Les rendez-vous individuels :

1 132 nouveaux dossiers ouverts en 2017 : soit un recul de 511 personnes par rapport à 2016.

Clémence SAETTEL à l'écoute des difficultés budgétaires

Ce recul s'explique principalement par la décision de CRÉSUS d'une nouvelle organisation de notre partenariat avec ÉS Energies Strasbourg.

ÉS et CRÉSUS ALSACE entretiennent depuis 2009 un partenariat en faveur d'un traitement précoce des difficultés de paiement des factures de fourniture d'énergies et de prévenir le risque d'accumulation des dettes par la mise en œuvre d'un accompagnement social et économique des clients. Or depuis 3 années, le nombre de sollicitations des clients ÉS n'a cessé d'augmenter pour dépasser les 500 pour l'année 2016. Le seuil critique de voir cette charge de travail remettre en question la qualité de nos accompagnements était atteint. CRÉSUS Alsace a décidé de revoir les modalités d'orientations des clients d'ÉS vers notre service d'accompagnement budgétaire : le nombre de personnes orientées est passé de plus de 500 à une centaine pour l'année 2017.

Pour nos partenaires, il s'agit :

- d'éviter pour leur publics la mise en œuvre de procédures contentieuses qui conduisent souvent au dossier de surendettement,
- d'avoir un interlocuteur qui soit disponible et apte à mettre en œuvre des solutions amiables pour le règlement des difficultés,
- la capacité de proposer des solutions alternatives vivables pour son interlocuteur et, dans l'hypothèse d'un partenariat, acceptables pour le partenaire,
- d'avoir des ressortissants qui, par la structuration de leur budget et une nouvelle approche de leur argent, prennent véritablement leur place de citoyen responsable.

Accompagnement et procédure de surendettement

L'accompagnement budgétaire concerne également le suivi du dossier d'un adhérent lorsqu'il se trouve au sein de la procédure de surendettement et qu'il apparaît nécessaire de mettre en place un accompagnement qui soit de nature à lui permettre de respecter son plan définitif (moratoire ou plan d'apurement). Cela lui permet de remplir, par ailleurs, ses obligations financières (paiement régulier de ses charges de la vie courante, telles que le loyer, les factures d'énergie, la téléphonie, la cantine, …).

Il est en effet constant que les motifs de non respect du plan résultent d'une mauvaise gestion du budget, de l'oubli d'un créancier lors d'un changement de palier, de la non prise en compte des prescriptions formulées par la Banque de France, du non re-dépôt d'un dossier lors d'un changement important dans la vie des personnes.

L'accompagnement budgétaire est systématiquement mis en œuvre en faveur des personnes relevant d'une convention de partenariat. En dehors de cette hypothèse, elle peut être réalisée à la demande des personnes ou des bénévoles en charge de leur dossier.

Les partenaires de CRÉSUS

Si CRÉSUS ALSACE a développé son action de partenariat avec des opérateurs d'Alsace, son action est aujourd'hui aussi reconnue au niveau national.

AG2R LA MONDIALE, AGRICA, CRPCEN, ES ENERGIES, FDJ, GROUPE HUMANIS, GROUPE IRP AUTO, GROUPE LOURMEL, INTRUM JUSTITIA, IPSEC, IRCEM, KERIALIS, MUTUELLE DES DOUANES (MDD), LA MUTUELLE FAMILIALE, LA POSTE, MALAKOFF MEDERIC, MASFIP, MNH, MNSPF, PRO BTP, PSYA, LA PRÉFECTURE DU BAS-RHIN, QUATREM.

LE MICROCRÉDIT
AU SERVICE DE L'INNOVATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

+ 16% de demandes en 2017

CRÉSUS ALSACE est la plateforme alsacienne pour les Microcrédits Personnels depuis 2016.

869 demandes ont été enregistrées en 2017 (+ 16 % / 2016)

496 demandes ont été instruites.

Une action courageuse et déterminée pour favoriser l'accès au crédit des personnes exclues avec le soutien de la CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

En partenariat avec SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, BNP PERSONAL FINANCE, LA BANQUE POSTALE et le CRÉDIT AGRICOLE.

La garantie du Fonds de cohésion sociale géré par la CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Depuis 2006,

10 657 personnes ont saisi la plateforme microcrédit

849 crédits on été octroyés.

166 microcrédits sont en cours d'accompagnement

Toute personne ayant un dossier de surendettement en cours peut faire une demande de microcrédit personnel.

Son projet doit être lié à la mobilité (achat et/ou réparation de véhicule, permis de conduire), dans le but de maintenir son emploi ou de rechercher un nouvel emploi.

La procédure d'avis favorable de la Banque de France et l'accord de la banque partenaire sont nécessaires pour l'octroi de ce microcrédit.

Dans tous les cas, les échéances du plan de surendettement devront être respectées.

« Ils m'ont fait confiance et j'ai retrouvé un emploi grâce au financement d'un véhicule. CRÉSUS m'a également aidé à mieux maîtriser mon budget».

L'équipe dédiée au microcrédit

LES SALARIÉES :

Karima CHEKATT, responsable du pôle
Aurore ANSEL, collaboratrice

LES BÉNÉVOLES :

Jocelyne BAUCHET, Danièle BRAUN, Jean HUCHET, France JURK, Patrick LINDECKER, Colette WODLI.

Concrètement, il s'agit de permettre aux personnes les plus démunies et exclues de l'accès au crédit de réaliser et de financer leur projet d'insertion professionnelle par des prêts allant de 300 à 5 000 €, tout en bénéficiant d'un accompagnement par CRÉSUS jusqu'au remboursement de leur crédit.

CRÉSUS ALSACE, ACTEUR ENGAGÉ DU MICROCRÉDIT PERSONNEL

En 2017, CRÉSUS est intervenue lors de différents évènements mettant en exergue le microcrédit.

Le 14 septembre 2017 : Karima CHEKATT, responsable pôle microcrédit personnel de CRÉSUS Alsace, est intervenue à la Banque de France à Strasbourg pour une présentation de la plateforme alsacienne CRÉSUS de microcrédit personnel , en présence de Parcours confiance du Crédit Agricole, du CRÉDIT AGRICOLE ALSACE LORRAINE, de l'ADIE ALSACE et FRANCE INITIATIVE, dans le cadre des rencontres régionales et européennes du microcrédit personnel.

Le 20 octobre 2017 : CRÉSUS Alsace représentée par de K. CHEKATT a participé à la rencontre régionale et européenne du microcrédit personnel à Paris, et assista à l' intervention de M. FRANÇOIS VILLEROY DE GALHAU, Gouverneur de la Banque de France.

Pour accéder à l'interview du Gouverneur de la Banque de France :
https://www.banque-france.fr/intervention/rencontres-regionales-et-europeennes-du-microcredit

Lundi 6 novembre 2017 : RADIO CRÉSUS a consacré son émission spéciale du mois de l'économie sociale et solidaire (ESS) à la micro finance solidaire. Nos remerciements sont adressés aux intervenants qui ont contribués à l'émission : Monsieur GLATH, adjoint au directeur régional de la Banque de France, Madame Catherine MERCKLING et Marie SCHAUFFHAUSER, Crédit Agricole Alsace Vosges, Monsieur Didier LUCES, directeur de Mobilex, Madame Rachael BRUNSPERGER du CCAS de Colmar, Monsieur Samir BOUMARAF, directeur MGEL 67, Monsieur Jean Pierre BEDEZ référent microcrédit au Resto du Cœur 68 et les 2 deux témoins ayant bénéficié du Microcrédit personnel.

MICROCRÉDIT SOCIAL
2017

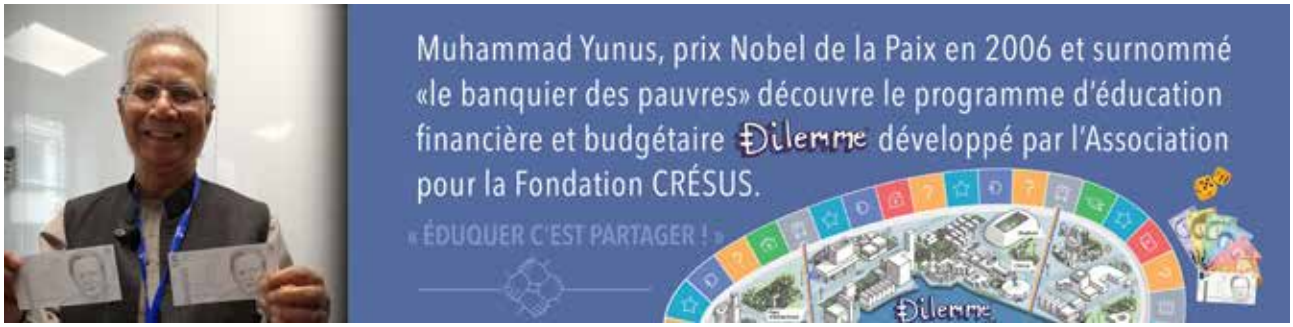

Muhammad YUNUS est le fondateur de la GRAMEEN BANK, première institution de microcrédit créée en 1976.

Origine géographique des 496 demandes éligibles

	BAS-RHIN	HAUT-RHIN
2017	374 (75 %)	122 (25 %)

OBJETS DES DEMANDES INSTRUITES

OBJET DES DEMANDES	BAS-RHIN	HAUT-RHIN	TOTAL
MOBILITÉ	288	104	392
ÉQUIPEMENT LOGEMENT	73	16	89
SANTÉ	7	0	7
FORMATION	6	2	8
	374	**122**	**496**

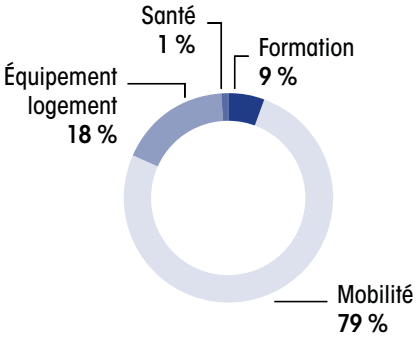

REPARTITION DES DEMANDES DE MICROCREDITS PAR MONTANT

MONTANT DES PRÊTS	BAS-RHIN	HAUT-RHIN	TOTAL
0 à 500 euros	5	1	6
de 501 à 1 000 euros	35	12	47
de 1 001 à 2 000 euros	97	40	137
de 2 001 à 3 000 euros	237	69	306
	374	**122**	**496**

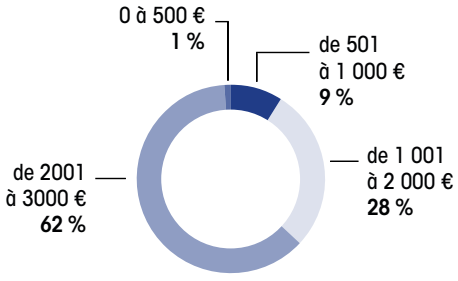

DURANT 25 ANNÉES À L'ÉCOUTE DES PERSONNES SURRENDETTÉES

L'AMI DU PEUPLE, ÉDITION DU 20/01/2017

Avec Michel Knoell, ancien dirigeant de Crésus

Durant 25 années à l'écoute des personnes surendettées

***Crésus** est une association participative **créée en 1992** à l'initiative de Michel Knoell. Elle accueille, informe et conseille les personnes en situation de surendettement et recherche avec elles des solutions à leurs difficultés financières, sociales, juridiques et psychologiques.*

Cela fait 25 ans que Crésus en fait la démonstration quotidiennement. C'est d'ailleurs sa raison d'être. Et nombreuses sont les personnes qui en un quart de siècle se sont engagées et ont participé à l'oeuvre du mouvement.
En regardant le chemin parcouru, **Michel Knoell** se dit satisfait du travail accompli. Même si l'histoire de Crésus n'a pas toujours été un long fleuve tranquille et qu'il fallait sans cesse s'adapter et rappeler aux idéaux des débuts.
A plus de 79 ans, Michel Knoell a gardé un côté un tantinet hâbleur qui laisse deviner que, plus jeune, son verbe devait être éloquent et tonitruant quand il fallait faire face aux contre-temps.

A l'origine de Crésus en 1992

A l'origine de Crésus en 1992, il en a été le directeur actif jusqu'en 2007. Il y a contribué efficacement au développement de toutes ses missions ainsi qu'au maintien de son service juridique et à la transmission de l'ensemble des procédures collectives à la fois civiles et commerciales. Jusqu'à ces derniers mois il a continué à faire profiter de sa compétence les principales activités de l'association.
L'homme reste sûr de lui et lucide sur l'action menée par chacun. Pour évoquer ce qui a contribué à forger son caractère, il évoque son service militaire dans l'Armée de l'air. Il est à juste titre fier de son service sur la base de Nîmes (Gard). Côté professionnel, après sa maîtrise en droit, il devient expert-comptable et s'intéresse rapidement à l'aide que l'on doit apporter aux personnes surendettées. Son goût pour les autres le conduit à devenir conseiller municipal à Haguenau. Il se déclare « **toujours fidèle à Haguenau… et en amitié… mais pas toujours à moi-même** » ce qui dénote une belle franchise et un certaine sagesse pour une futur octogénaire. D'ailleurs, l'homme est direct, il ne tourne pas autour du pot et se livre assez volontiers. Il rend hommage à son père, « **un homme droit, travailleur, il travaillait tous les jours y compris le dimanche** ».

22 janvier 2017

Michel Knoell (ancien directeur) et Gérard Obringer (ancien président) ont formé un duo complémentaire durant toutes les années de création et de développement de Crésus. Leur action était entièrement guidée par la défense acharnée des personnes et des ménages en grandes difficultés économiques.

Un surendettement dû à des achats inconsidérés

Dans sa nouvelle retraite, Michel Knoell déplore qu'en France « **les pouvoirs publics ont mis du temps avant de s'attaquer au problème du surendettement des ménages** ». Un surendettement dû parfois à la légèreté des personnes qui ont eu les yeux plus grands que le ventre. Bien sûr, tout un chacun aspire à une vie heureuse avec à la clé un appartement ou une maison convenable, mais certains sont parfois cigales, surestiment leurs ressources ou sous-estiment les charges liées aux engagements qu'ils prennent. Certains se retrouvent en débiteurs permanents suite à la perte de leur emploi, d'un divorce, d'une longue maladie ou d'un accident. L'un des rôles que s'est assigné **Crésus** consiste à favoriser l'accueil et l'écoute des personnes, d'enrayer le plus en amont possible les problèmes d'impayés, d'isolement, de dégradation de la vie familiale et d'éviter que les personnes aient de multiples démarches à accomplir pour obtenir des informations précises ou plus simplement, connaître leurs droits. Dans la charte de Crésus, on peut lire : « **Crésus accueille, informe, oriente, forme et aide au traitement des situations personnelles ou familiales et met en œuvre des procédures de suivi des personnes en cours de procédures de surendettement qu'il s'agisse des périodes de moratoire ou d'application d'un plan d'apurement** ».

Engagement de base : aider à faire un budget

Michel Knoell alors qu'il était en fonction avait une vision de base simple mais efficace : « **aider les gens à faire un budget** ». Il se rappelle que « **dans les années 1990, on a vu arriver les plans de surendettement à la suite de beaucoup de situations de surendettement dans l'immobilier** ». La généralisation des cartes de crédit a la consommation a certes boosté l'acquisition de produits, mais les ménages à la marge ont eu alors des tentations diverses qui, si elles ont dynamisé le commerce, les ont parfois installés dans des situations d'assistés. Puis est venu le temps de l'explosion du surendettement.
L'expérience alsacienne servira de rampe de lancement à la Fédération nationale Crésus qui se développe alors dans l'ensemble de la France. Michel Knoell explique : « **l'avais initié directement cette dernière structure en janvier 2004 à la demande express d'un ministre de l'époque Jean-Louis Borloo avec la création corrélative ex-nihilo des Chambres régionales du surendettement social dans diverses régions françaises sur le modèle de celle de l'Alsace que j'avais développé grâce à l'investissement personnel des bénévoles dévoués à la cause de la lutte contre l'exclusion sociale** ».
Michel Knoell tient à honorer Gérard Obringer, ancien directeur général du CIC, qui a ouvert les portes de maintes institutions tant régionales que nationales et qui était présent lors de notre entretien. Celui-ci a précisé : « **Nous avons fait le maximum pour régler les problèmes financiers de nombreuses personnes ; nous leur avons rendus l'espoir de vivre ; nous avons créé des groupes de parole afin que ces personnes puissent retrouver des raisons de vivre ; on écoutait sans juger et quand on est dans une situation difficile ça n'a pas de prix. Ces séances étaient généralement de deux heures pendant lesquelles on distribuait la parole ne serait-ce que pour délivrer ces personnes de ce qu'elles avaient sur le cœur et que très logiquement elles avaient du mal à sortir** ».
Et pour la petite histoire, la durée de ces réunions dépassaient souvent les deux heures initiales, mais comme l'a ajouté Gérard Obringer « **on parlait de leurs problèmes et ça les libérait** ».

Un monde quasi sans humanisme

Des cadres et des employés de la Banque de France même si selon les deux hommes cette institution nationale s'avère « **très administrative dans les situations de surendettement** » aident Crésus à faire face à des situations difficiles. Ils rappellent que des personnes aux convictions politiques diverses les ont aidés ainsi de la socialiste Catherine Trautmann et du démocrate chrétien Alphonse Beck.
Michel Knoell estime que « **la société a évolué, aujourd'hui, tout est devenu froid, il n'y a plus cette humanité qui permettait des échanges certes, parfois virils, mais toujours enrichissants** ». Dans ce nouveau monde, les militants et dirigeants de Crésus doivent continuer à apporter cette nécessaire chaleur humaine indispensable au règlement des difficultés.
L'Association Crésus est désormais reconnue d'utilité publique dans la lutte contre le surendettement des ménages. **Sous ses différentes composantes et structures**, elle couvre l'ensemble du territoire national avec 25 antennes locales, 600 bénévoles pour la plupart en provenance de la banque et de la justice, 25 salariés qui animent une plate-forme téléphonique désormais nationale. **l'aide aux personnes surendettées est une réussite certaine et appréciée.**
Pour Michel Knoell, qui quitte après 25 années toute responsabilité ou collaboration avec Crésus, un seul regret, mais il est de taille, la France est le seul pays de l'Union européenne à ne pas avoir de fichiers des crédits, pourtant, un tel outil permettrait de refuser à une personne de souscrire à un énième crédit à la consommation…
Retenons encore que Crésus recrute et forme des bénévoles afin de pouvoir encore davantage étendre à la fois son réseau et son expertise (Contact par courriel sur www.cresusalsace.org).

Albert Odouard

PRIX ERNST & YOUNG DE L'ENTREPRENEUR DE L'ANNÉE : QUATRE ALSACIENS AU PALMARÈS

PUBLIÉ DANS LE DNA RÉGION, ÉDITION DU 03/10/2017

EY a dévoilé hier soir le nom des lauréats du prix de l'Entrepreneur et de la startup de l'année pour la région Est. Neuf prix ont été remis devant quelque 150 chefs d'entreprise réunis à la Villa Quai Sturm à Strasbourg.

Les deux prix les plus prestigieux ont été remportés par des entreprises lorraines. Le prix de l'entrepreneur de l'année est allé à Philippe Semin, président de la société Semin, spécialisée dans la commercialisation d'enduits destinés aux professionnels du bâtiment, installée à Kedange-sur-Canner en Moselle. C'est lui qui représentera la région Est lors de la finale nationale qui aura lieu le 17 octobre à Paris.

La société Moustache Bike de Golbey, qui s'est fait un nom dans la fabrication de vélos électriques, a obtenu le prix de la start-up de l'année. Son président Emmanuel Antonot et son directeur général Grégory Sand ont également été récompensés par le prix Born global, qui récompense leur développement à l'international.

CGV,T & S, Fehr et CRÉSUS

Quatre entreprises et association alsaciennes figurent également au palmarès. Le prix de la vision stratégique a été décerné à Tony Fasciglione, PDG du fabricant de décodeurs CGV (DNA du 9 septembre 2017) d'Ostwald pour la façon dont l'entreprise s'est transformée afin de s'adapter au marché. Le prix de l'entreprise globale a, lui, été remis à Jérémie Huss, président du groupe Technology & Strategy (DNA du 29 septembre 2017), qui réalise 70 % de son chiffre d'affaires à l'export.

Le jury a tenu aussi à adresser une mention spéciale à la famille Fehr , dirigeante du groupe spécialisé dans les produits en béton (Reichshoffen) pour son développement de l'autre côté du Rhin au travers du prix de l'entrepreneuriat franco-allemand. Il a par ailleurs rendu hommage à Jean-Louis Kiehl, le président de l'association alsacienne CRÉSUS. Son action contre le surendettement a été saluée par le prix de l'engagement sociétal.

EY a relevé enfin tenu la réussite de François Piot, président de la société de Gondreville Prêt à Partir , qui a obtenu le prix de l'entreprise familiale, ainsi que celle d'Eric Rosello et d'Erik Pourtau, cogérants de la société Sysaxes d'Étupes (Doubs), désormais titulaires du prix de la stratégie disruptive.

Au total, 14 candidats (dont les Alsaciens Bagelstein, Agosphère, AMA Santé, 2crsi, Les Jardins de Gaïa et Argru) avaient été sélectionnés pour participer à ces trophées qui s'adressent aux entrepreneurs les plus performants, « ceux qui font avancer l'économie », a souligné Paul Gerber, directeur général d'EY pour la région Est. Pour concourir, les entreprises doivent en effet afficher une rentabilité d'au moins 3 % et une croissance cumulée sur les quatre derniers exercices de 20 % pour un chiffre d'affaires compris entre 10 et 100 millions d'euros, et de 15 % pour un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'euros. Les startups doivent, elles, avoir réalisé un chiffre d'affaires d'au moins un million d'euros durant le dernier exercice ou déjà effectué une levée de fonds du même montant.

« Cette année, a constaté Paul Gerber, nous avons eu plus de facilité à trouver des candidats éligibles à nos critères ». C'est pour lui « un signe que l'économie va mieux ».

DES CENTAINES DE MILLIERS D'ENTREPRENEURS SOUFFRENT CHAQUE ANNÉE EN SILENCE

HEBDI ALSACE, ÉDITÉ LE 27/07/2017

« DES CENTAINES DE MILLIERS D'ENTREPRENEURS SOUFFRENT CHAQUE ANNÉE EN SILENCE »

Rencontre avec Chervin Rahimian, responsable juridique à l'association CRÉSUS (pour Chambre RÉgionale du SUrendettement Social), fonction qu'il mène tout en étant doctorant en droit à l'Université de Strasbourg. Spécialisé dans le traitement des difficultés des entreprises, il accompagne les entrepreneurs qui se retrouvent en situation de détresse financière – et ils sont nombreux en Alsace –. Si le nombre de défaillances des entreprises a chuté en France sur l'année 2016, notre région n'en reste pas moins épargnée par ce phénomène.

Comment se portent les entrepreneurs alsaciens ?

Chervin Rahimian : Le bilan de l'année 2016 n'est pas bon dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Si la France a connu une baisse du nombre de défaillances et sauvegardes d'entreprises sur l'année 2016 (57 844 contre 63 081 en 2015), l'Alsace demeure cependant la seule « région », avec la Corse, à constater une augmentation dans ce domaine (+ 5,2%). Il ne faut cependant pas tirer de conclusion hâtive à ce sujet : fin 2015, notre région avait enregistré la plus grande baisse du nombre de défaillances et se démarquait alors très nettement de ses voisins.

Les résultats sont-ils tout de même encourageants ?

C. R. : La récession économique de 2008 a fait beaucoup de mal à notre pays et ses effets se font encore ressentir aujourd'hui. De nombreuses données statistiques annoncent la reprise tant attendue, je reste cependant plus réservé à ce sujet : se référer mensuellement et médiatiquement à des courbes ne peut être que nuisible à notre économie en ce sens que ces chiffres viennent banaliser les ravages causés par ce fléau. Tous les moyens sont alors envisagés pour permettre de meilleurs résultats, ce qui conduit parfois à des réformes totalement incompréhensibles comme celle relative à la procédure de rétablissement professionnel. Des centaines de milliers d'entrepreneurs souffrent chaque année en silence et les évolutions législatives consacrées depuis 1985 ne permettent toujours pas de traiter efficacement les maux de nos petites entreprises. Les enjeux sont pourtant énormes : 99,8% des entreprises françaises sont des TPE/PME. Regardez autour de vous, combien de vos proches travaillent dans des entreprises comptant moins de 10 salariés (TPE) ou moins de 250 salariés (PME) ?

Comment interprétez-vous alors cette baisse ?

C. R. : La baisse du nombre de dossiers de surendettement des particuliers était de l'ordre de 10% sur l'année 2016. Au niveau des défaillances d'entreprises, on se retrouve sur une baisse de 8,4%. Excellent, n'est-ce pas ? Pourtant, dans les deux cas de figure, si l'on compare ces données avec celles de 1995, on constate une explosion du nombre de dossiers de surendettement (+ 300%) et une continuité dans l'incapacité à remédier à la forte mortalité des entreprises françaises. La réalité du terrain est effroyable : au départ, j'ai ressenti une sensation d'impuissance vis-à-vis du traitement des difficultés des entrepreneurs. Ces derniers ne demandent de l'aide que lorsqu'ils se retrouvent acculés. À ce stade, nous ne pouvons que les assister dans la constitution de leur dossier de liquidation judiciaire commerciale, puis les accompagner à titre privé pour les cautionnements consentis à l'occasion de leur activité professionnelle. Nous voyons également beaucoup d'entrepreneurs ayant eu recours à des crédits à la consommation afin de pouvoir bénéficier de trésorerie pour leur société.

« Un nombre affolant de facteurs peut conduire une entreprise à devoir gérer une situation de crise».

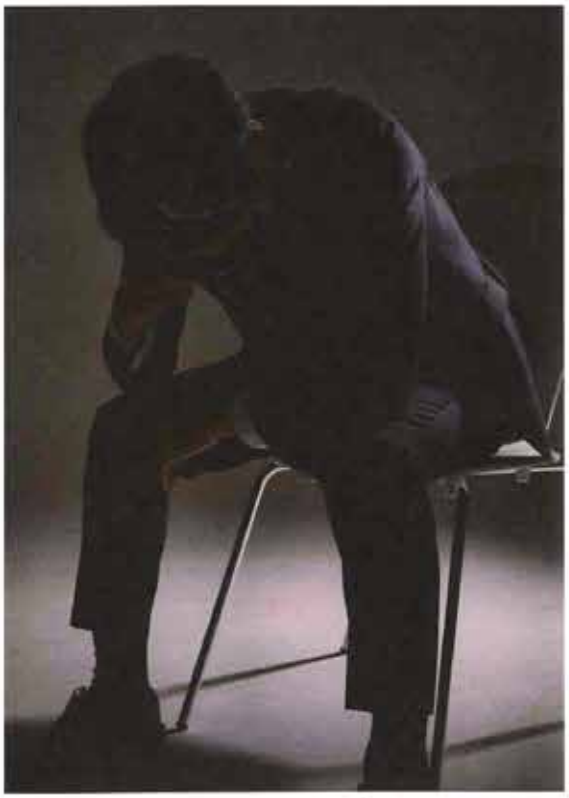

Quelles sont les raisons des échecs successifs dans cette volonté d'endiguer le phénomène de défaillance des entreprises ?

C. R. : À l'inverse du traitement des difficultés des particuliers, un nombre affolant de facteurs peut conduire une entreprise à devoir gérer une situation de crise. Le traitement de la difficulté peut lui aussi s'avérer épineux, et contrairement aux dossiers des particuliers, impossible de ne dresser qu'un état des ressources (actif) et des charges (passif) de l'entreprise afin d'avoir une idée claire sur la solution à adopter. À mon sens, beaucoup de dispositions du Code de commerce sont à retravailler afin de les rendre plus accessibles en pratique. Prenons comme exemple le premier article du Code de commerce traitant de la prévention des entreprises en difficulté (article L. 611-1). Cet article prévoit l'existence de groupements de prévention agréés chargés d'analyser les informations économiques, comptables et financières de ses adhérents afin de détecter tout indice de difficulté à même de déstabiliser l'entreprise. Consacré pour la première fois en 1985, cet article a été reconduit à chacune des réformes relatives au traitement des difficultés d'entre-

HEB'DI N°91 P 28

prises. Pourtant, depuis toutes ces années, aucun groupement de référence ne s'est constitué, et personne ne comprend l'intérêt de conserver un tel dispositif en l'état actuel des choses.

« Nous avons construit une vedette de sauvetage pour éviter la perdition des navires entrepreneuriaux, mais nous n'avons pas la boussole pour en trouver les coordonnées GPS.»

Vous préconisez donc une réforme du Code de commerce ?

C. R. : Pas une réforme au sens d'un renversement majeur des règles existantes. En réalité, je trouve que le Livre VI du Code de commerce relatif aux entreprises en difficulté est excellent… en théorie. Il ne reste qu'à apporter de petites retouches afin de rendre le tout harmonieux et efficace. Permettez-moi d'illustrer mes propos : nous avons construit une vedette de sauvetage pour éviter la perdition des navires entrepreneuriaux, mais nous n'avons pas la boussole pour trouver les coordonnées GPS de ces fameux navires en perdition. Pour reprendre l'exemple des groupements de prévention agréés, le fait de n'être toujours pas parvenu à consacrer une institution capable d'accompagner les entrepreneurs, après toutes ces années, ne doit pas nous décourager. CRÉSUS pourrait faire office de précurseur dans ce domaine.

Que proposez-vous pour remédier à cette situation ?

C. R. : Beaucoup d'acteurs ont conscience de l'urgence, mais les actions restent locales ou manquent de synergie. Les procédures existantes, quant à elles, sont perçues par les entrepreneurs comme potentiellement nuisibles à leur réputation – il y a ainsi un décalage entre la volonté du législateur, à savoir, rendre la prévention plus présente dans le secteur des entreprises en difficulté, et la réalité du terrain où le chef d'entreprise souhaite à tout prix préserver son image, coûte que coûte. Pourtant, en étudiant les dossiers des bénéficiaires de l'action CRÉSUS, j'en arrive constamment à la même conclusion : avec un meilleur accès aux informations clés et un accompagnement dans les moments critiques de leur vie, bien d'entreprises auraient pu être épargnées, et c'est cela que nous devons améliorer en France aujourd'hui. À ce titre, l'association CRÉSUS – qui œuvre dans le traitement des difficultés des particuliers depuis 1992 – s'intéresse depuis maintenant deux années à un traitement préventif adapté aux professionnels. Cet accompagnement permet ainsi une double prise en charge, tant professionnelle que privée. Le bénéficiaire est ainsi guidé dans ses choix, ce qui amenuise considérablement tout risque de défaillance.

APRÉS LES PARTICULIERS, LES ENTREPRENEURS

DNA, ÉDITÉ PAR ODILE WEISS LE 26/10/2017

Karim DJEDID, Jean-Christophe EBER - (Copyright photo DNA - Cédric JOUBERT)

Spécialiste de la lutte contre l'exclusion financière, CRÉSUS propose désormais ses services aux entrepreneurs en difficulté. Le réseau s'est doté il y a quelques mois d'une plateforme dédiée.

Jusqu'à présent, les 600 bénévoles et les 25 conseillers de Crésus qui accompagnent les personnes en difficulté financière ne faisaient pas le tri. Ils accordaient la même attention aux particuliers et aux professionnels. L'augmentation du nombre d'autoentrepreneurs et de travailleurs indépendants, qui se retrouvent souvent bien seuls lorsque leur situation se détériore, a convaincu le réseau présent à l'échelle nationale de créer pour eux un accueil dédié. Depuis le début de l'année, les dossiers d'entrepreneurs fragilisés, transmis à Crésus par le RSI, par le groupe de protection sociale Klesias ou encore par Paris Initiative Entreprise, sont traités par une équipe spécialisée, composée de juristes et d'anciens chefs d'entreprise, basée à Strasbourg.

« Nous ne sommes pas des pseudo experts-comptables », prévient Jean-Christophe Eber, coordinateur du projet. L'idée est d'abord d'offrir « une oreille attentive à des professionnels souvent angoissés, parfois un peu désorientés, qui ont du mal à parler de leurs difficultés », de peur d'aggraver leur situation. « Nous nous efforçons ensuite de faciliter le dialogue avec leur banquier, leurs fournisseurs, les impôts, le médiateur du crédit, voire avec leurs confrères. »

Ces spécialistes de la médiation ne s'arrêtent pas là. « Si les chefs d'entreprise sont d'accord, nous analysons leur situation pour voir si leur entreprise est viable et, le cas échéant, ce qu'on peut optimiser, poursuit M. Eber. Nous sommes là pour les aider à canaliser leurs forces et les remettre sur les rails. »

Ce n'est hélas pas toujours possible. Sur la centaine de dossiers « de toute la France, qui concernent tous les secteurs d'activité et des entrepreneurs de tous les âges » que la plateforme a pour l'heure été amenée à traiter, « nous avons réussi à en redresser un tiers ». Un deuxième tiers s'est contenté du diagnostic et des orientations que les experts de CRÉSUS leur ont fournis. Le dernier tiers, en revanche, était dans une situation trop dégradée. « Nous avons aidé ces chefs d'entreprise à fermer », résume Jean-Christophe Eber.

La particularité de cet accompagnement ne réside pas seulement dans sa gratuité. « Pour nous, le chef d'entreprise est aussi une personne et nous nous occupons des deux problématiques », explique le coordinateur du projet. Car souvent, l'entrepreneur est endetté aussi à titre privé. « Parfois, il y a même un double endettement. Exemple : Madame est chef d'entreprise et son époux, fonctionnaire, obtient des crédits qui sont injectés dans la société. » La spirale infernale est alors engagée.

Manque de formation dans la gestion d'une entreprise, business plan trop optimiste, stratégie commerciale inefficiente, absence de réseau… Les raisons des difficultés rencontrées par ces petites entreprises sont nombreuses. L'essentiel, estime M. Eber, est de les traiter avant qu'il ne soit trop tard. Pour cela, Crésus «a besoin de vigies». En clair, de la coopération de nouveaux organismes susceptibles de détecter et de signaler, les cas fragiles suffisamment en amont.

LE DIGITAL, ARME CONTRE LE SURENDETTEMENT

PUBLIÉ DANS LE DNA RÉGION, ÉDITION DU 26/10/2017

Jean-Louis Kiehl, président de la fondation CRÉSUS : « BGV permettra d'aller plus loin en matière de prévention » - PHOTO DNA

La Fondation Crésus est en train de se doter d'une arme nouvelle pour lutter contre le surendettement. Elle va investir près de 3 millions d'euros pour développer une plateforme web d'accompagnement à la gestion budgétaire. Un outil simple, intelligent, qui sera mis gratuitement à la disposition de tous.

Jean-Louis Kiehl s'est fait une raison : le registre national des crédits à la consommation, pour lequel il milite depuis plus de 25 ans, ne verra sans doute jamais le jour. La création de ce dispositif, destiné à lutter contre le surendettement en répertoriant l'ensemble des crédits détenus par un particulier, avait pourtant été prévue par la loi Hamon sur la consommation en 2014. Las, la mesure a été retoquée par le Conseil constitutionnel.

Le président de la fondation CRÉSUS (extension nationale de la Chambre régionale du surendettement social) a donc décidé de changer d'angle d'attaque. L'idée est toujours de faire de la prévention, mais autrement. L'organisation va en fait tirer parti des nouvelles possibilités offertes par le digital pour créer « une application interactive, dotée de fonctionnalités innovantes, permettant au consommateur de maîtriser en temps réel sa situation budgétaire et financière ». Son nom : le BGV (budget à grande vitesse).

Rassurer et accompagner

Le prototype, développé par le data lab de CRÉSUS, existe déjà. Très simple d'utilisation « pour rassurer les utilisateurs », il « agrège les comptes bancaires, intègre toutes les informations sur les charges » (loyer, électricité, gaz, assurances, impôts, etc) et « calcule chaque jour ce qui reste jusqu'à la fin du mois ». Résultat, « il permet en cinq minutes de savoir combien d'euros on peut dépenser quotidiennement », et envoie des alertes en cas de dérive, explique Jean-Louis Kiehl.

Le système, qui a recours à l'intelligence artificielle, est également capable de simuler l'impact d'un projet de prêt sur le budget, de générer automatiquement des lettres de réclamation ou encore de calculer les aides auxquelles la personne a droit (comme par exemple les APL ou le RSA activité) et d'établir la liste des documents qu'elle doit réunir pour demander à en bénéficier. Doté d'un coffre-fort numérique, il pourra aussi prévenir lorsqu'il faudra renouveler ses documents (passeport, carte de séjour, etc).

Si tout se passe comme prévu, cette application sera disponible gratuitement (auprès des établissements financiers partenaires de CRÉSUS) sur smartphone et sur ordinateur dans un peu moins d'un an. Le travail de développement, qui a débuté l'an dernier, n'est en effet pas achevé. Pour le mener à bien, « nous allons recruter des ingénieurs et des spécialistes en data », annonce Jean-Louis Kiehl.

Pour cela, « nous allons travailler avec des grands groupes qui vont nous aider à travers du mécénat de compétences ». Une équipe s'installera à Saclay, au plus près des centres de recherche. Une autre est en place depuis le mois de juillet à la Station F, l'incubateur de star tups géant, créée par Xavier Niel à la Halle Freyssinet à Paris - où« nous avons été sélectionnés comme entreprise de l'économie sociale et solidaire », explique le président de Cresus. L'essentiel de l'équipe, composée au total de 12 personnes, sera cependant basé à Strasbourg, dans un nouveau laboratoire digital en cours d'aménagement pour un montant de 800 000 euros.

Au total, Crésus (qui ne perçoit pas de subventions publiques*) prévoit d'investir 2,9 millions d'euros en trois ans dans ce programme. Pour le financer, « nous allons lever des fonds obligataires auprès des ISR (fonds d'investissement socialement responsable) », annonce son président. Une démarche sans risque pour la fondation : « Si ça marche, l'État rembourse. Si ça ne marche pas, les investisseurs acceptent de perdre de l'argent. »

L'organisation, qui a « déjà des demandes de l'étranger » pour son application, pourra aussi compter sur une subvention de Bpifrance pour doter BGV d'une fonctionnalité supplémentaire en 2019 : une fiche de dialogue certifiée, destinée à faciliter l'accès au crédit dans des conditions « économiquement et socialement responsables ». Un dispositif qui rendra caduque, une fois pour toutes, la question de la création d'un fichier national des crédits.

(*) Le budget de CRÉSUS provient intégralement des dons versés par ses 60 partenaires (banques, organismes de crédit, etc) pour continuer à accompagner les personnes en difficulté.

aider leurs enfants et petits-enfants. La France est le dernier pays d'Europe ne disposant pas d'un fichier national recensant les crédits aux particuliers, les banques refusant de partager leurs informations. En attendant que la situation évolue, les surendettés vivent un cauchemar.

Morts à crédit, de Frédéric Castaignède (Fr., 2016, 95 min).

L'ÉDUCATION FINANCIÈRE DES FRANÇAIS, UNE CAUSE NATIONALE

PUBLIÉ DANS LES ECHOS, ÉDITION DU 09/02/2018

« Il faut faire de l'éducation financière des Français une véritable cause nationale. » - Shutterstock

LE CERCLE/POINT DE VUE - L'ignorance des Français concernant les mécanismes financiers est préoccupante. Il faut faire de l'éducation financière une véritable « cause nationale ».

Avec la suppression de l'ISF sur les actifs financiers, on attend aujourd'hui beaucoup des particuliers pour élever le niveau d'investissement de nos entreprises et stimuler la croissance. A vrai dire, cette confiance n'est sans doute pas des mieux placées. Depuis plusieurs décennies, les travers des comportements financiers des Français saisis dans les enquêtes apparaissent en effet assez étonnants.

Quelques exemples : pour compléter leur retraite, les Français pensent d'abord à accumuler sur leur livret ; la notion de diversification des risques ne leur est, d'autre part, guère familière ; enfin, s'agissant des détenteurs d'actions (dont, on le sait, la proportion est en net recul), ils sont - contrairement au vieil adage boursier - vendeurs « au son du canon » et acheteurs « au son du violon ». Tout cela n'est guère encourageant : à qui la faute ?

« Big Three »

Il est alors d'usage de faire référence à la faiblesse de l'éducation financière des Français. Depuis une quinzaine d'années, un indicateur international s'est imposé. C'est le « Big Three », construit sur le niveau des connaissances concernant le rôle de l'inflation dans la détermination des rendements, les niveaux de risque des différents placements, et enfin le mécanisme des intérêts composés.

Selon cet indicateur, la performance des Français apparaît, pour les années situées autour de 2010, comme spécialement modeste : seulement 31 % d'entre eux fournissent à la fois une réponse correcte aux trois questions posées, loin derrière les Allemands (53 %), les Suisses (50 %), les Pays-Bas (45 %) et l'Australie (43 %).

Naturellement, ces résultats d'enquête peuvent toujours être discutés : mais l'ignorance des Français concernant les mécanismes financiers reste tout de même préoccupante. A cet égard, il faut donc se féliciter de l'initiative prise en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances pour que soient coordonnées les actions dans ce domaine par l'opérateur national que constitue la Banque de France, relayé par l'Autorité des marchés financiers et l'Institut pour l'éducation financière du public (lafinancepourtous).

Un rôle à jouer pour les institutions financières

Mais, si l'on veut vraiment répondre aux attentes du gouvernement en la matière, il faut faire de l'éducation financière des Français une véritable « cause nationale » qui doit être prise en compte, non seulement par notre système éducatif, mais aussi par les institutions financières elles-mêmes : depuis longtemps, s'agissant des actions cotées, certaines banques ont pour faciliter le placement de leurs produits cessé de contribuer au développement de la culture de leurs clients.

Concernant les actions non cotées, la gestion des sociétés pratiquant, jusqu'à tout récemment, l'ISF-PME n'a, de son côté, guère été convaincante : trop souvent, il est en effet apparu que, si l'avantage fiscal était, tant que bien mal, conservé par le souscripteur, le rendement du placement semblait en revanche assez souvent conservé par le gestionnaire.

Enfin, les initiatives du gouvernement lui-même ont leur place dans la réussite de cette « cause nationale ». Depuis plus de trente ans, les tergiversations des différents gouvernements de notre pays pour donner, en matière de retraite, une place significative à la capitalisation - complémentaire de celle qu'occupent les régimes gérés en répartition - ont été évidemment trop nombreuses. Un Fonds de réserve pour les retraites a bien été créé, mais il est chaque année ponctionné de 2 milliards d'euros pour accélérer le remboursement de la dette de la Cades.

Il faut donc souhaiter que parallèlement à la mise en place - promise pour l'été 2019 - du « régime universel » rapprochant nos 38 régimes de retraite soit créé, en utilisant un cadre national ou européen, un dispositif général géré en capitalisation qui, à n'en pas douter, avec un statut social et fiscal adapté, contribuera à développer le niveau de culture financière de nos concitoyens et, partant, leur contribution à la croissance de notre pays.

André Babeau est professeur honoraire à l'université de Paris-Dauphine, administrateur de l'IEFP.

TV : « MORTS À CRÉDIT » MET EN LUMIÈRE LE RAVAGE DES PRÊTS À OUTRANCE

PUBLIÉ DANS LE MONDE, ÉDITION DU 20/06/2017

Notre choix du soir. Frédéric Castaignède propose une enquête approfondie sur la spirale infernale du surendettement (sur Arte à 22 h 20).

Aujourd'hui en Europe , une personne sur vingt est touchée par le surendettement. À cause de lui, on peut perdre tout espoir, ne plus dormir , être tenaillé par l'angoisse, la honte, voire parfois se donner la mort, comme le souligne de manière inquiétante l'enquête approfondie que Frédéric Castaignède a menée de Madrid à Londres, de Paris à Athènes et Reykjavik.

Face caméra, des citoyens britanniques, français, grecs, danois ou encore suédois racontent la spirale dans laquelle ils sont aspirés : les crédits pris pour en rembourser d'autres, les menaces de certains créanciers, l'angoisse au quotidien.

Depuis la crise financière mondiale de 2008, le profil des endettés a changé : ce ne sont plus nécessairement des acheteurs compulsifs mais les victimes d'un système - telle la bulle immobilière - ou ce que l'on appelle pudiquement des accidents de la vie (chômage, divorce...).

Redoutables techniques de marketing

Si le cycle infernal n'a pas de frontières, chaque pays a sa spécificité pour piéger les malheureux, qu'ils soient issus de milieux modestes ou, de plus en plus, des classes moyennes, endettées pour l'achat immobilier. En Espagne ou en Islande par exemple, la bulle immobilière est la cause principale de ce fléau. Au Danemark , les taux d'endettement sont monstrueux et certains organismes proposent même aux jeunes, directement sur leur portable, des « prêts SMS » avec des taux d'intérêt stratosphériques. Au Royaume Uni , des organismes sans scrupule, ayant pignon sur rue, offrent des prêts à très court terme à des taux indécents qui pour certains avoisinent sur un an 1 223 % !

En France, de grandes banques ont racheté des organismes de crédit et font appel à de redoutables techniques de marketing afin de vous faire craquer sur le fameux crédit renouvelable que vous ne sentez pas passer... Même si la loi Lagarde de 2010 permet d'encadrer les crédits à la consommation, des banquiers trouvent encore la parade pour contourner la loi et en proposer d'autres à une clientèle insolvable.

Dans ce paysage inquiétant, ce documentaire a le mérite de donner largement la parole à celles et ceux, souvent bénévoles, qui se battent au sein d'associations pour tenter d'éviter le pire aux victimes du surendettement. Au RoyaumeUni, où la situation des économiquement faibles est très préoccupante, un organisme comme Step Change leur propose des plans de remboursement acceptables. En Espagne, la PAH (Plateforme des victimes du crédit hypothécaire) s'occupe des dossiers douloureux de familles expulsées de leurs logements.

En France, l'association CRÉSUS, qui comprend six cents bénévoles (dont d'anciens banquiers), abat un travail considérable pour sortir de la misère des gens endettés jusqu'au cou, souvent paumés, parfois révoltés. « A CRÉSUS, il n'est pas rare de recevoir trois générations en même temps », souligne son président Jean-Louis Kiehl, qui voit de plus en plus de seniors emprunter pour aider leurs enfants et petits-enfants. La France est le dernier pays d'Europe ne disposant pas d'un fichier national recensant les crédits aux particuliers, les banques refusant de partager leurs informations. En attendant que la situation évolue, les surendettés vivent un cauchemar.

Morts à crédit, de Frédéric Castaignède (Fr., 2016, 95 min).

INTERVIEW DANS PARIS MATCH
SURENDETTEMENT : RÉAGIR DÈS LA PREMIÈRE ALERTE

ARTICLE PUBLIÉ DANS LE MAGAZINE PARIS MATCH ET SUR LE SITE LE 13/09/2017

L'accumulation de difficultés financières, parfois anodines en apparence, cause le surendettement. Voici comment éviter la détérioration de la situation.

Paris Match. Quels sont les signes précurseurs du surendettement ?
Jean-Louis Kiehl : Plusieurs, souvent, se cumulent : découvert tous les mois, impossibilité d'épargner ne serait-ce que 50 €, ou encore report de certaines échéances, comme le paiement du loyer ou des charges de copropriété. Dès que vous êtes confronté à l'une de ces situations, ne perdez pas de temps.

Comment réagir ? Le premier réflexe consiste à analyser vos finances. Prenez vos extraits bancaires des trois derniers mois et détaillez vos catégories de frais et de charges courantes incompressibles – impôts, loyers… Ensuite, énumérez les charges variables : frais de transport, assurances, téléphone. La différence entre vos ressources et vos charges, c'est votre "reste à vivre", soit la somme dont vous disposez chaque mois pour vos achats, vos loisirs… Si ce montant est faible ou négatif, vous êtes confronté à un problème important.

Comment y remédier ? Regardez si vous pouvez réduire vos charges variables, en négociant à la baisse vos contrats de téléphonie ou d'assurance. Vérifiez si vous n'avez pas droit à certaines aides sociales, grâce à une simulation sur le site mes-aides.gouv.fr. Vous pouvez solliciter votre mutuelle, qui dispose d'un fonds d'aide ponctuelle permettant de payer un rappel de charges ou une échéance de loyer en retard. Enfin, demandez à votre banque de transformer votre découvert en crédit amortissable. Vous commencerez alors à rembourser votre découvert et éviterez de cumuler les agios.

Et si la situation ne s'améliore toujours pas ? Ne prenez surtout pas un crédit pour rembourser vos dettes, le problème n'en serait que plus grand. Vous avez la possibilité de demander un délai de grâce auprès du tribunal d'instance pour geler vos dettes pendant deux ans. Cette requête peut aboutir si vous êtes en attente d'une somme conséquente provenant d'une succession, ou de la vente de votre logement.

Pourquoi ne pas déposer un dossier de surendettement à la Banque de France ? Il s'agit de votre ultime recours. Si votre dossier est estimé recevable, pendant un maximum de deux ans, vous arrêterez de rembourser vos crédits et de vous acquitter de vos dettes. Les procédures de saisie sont suspendues, pas le paiement de vos charges courantes. Vous êtes inscrit au Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP). Un plan de redressement de vos finances sera mis en place pour rétablir votre situation.

« MES QUESTIONS D'ARGENT », UN NOUVEAU PORTAIL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA BANQUE DE FRANCE, PARU EN JANVIER 2017

Mes questions d'argent
Le portail national de l'éducation économique, budgétaire et financière

« Mes questions d'argent », le nouveau portail d'éducation économique, budgétaire et financière lancé par la Banque de France

La stratégie nationale d'éducation financière, initiée par le Gouvernement, a pour objectif de permettre à chaque Français de bénéficier des connaissances économiques, budgétaires, et financières, nécessaires aux décisions du quotidien.

Désignée par le ministère desFinances comme opérateur national de cette stratégie, en avril 2016, la Banque de France a pour mission de la traduire par des actions concrètes auprès du grand public, des enseignants et des travailleurs sociaux, sur l'ensemble du territoire.

Première étape de cette stratégie, la Banque de France lance aujourd'hui un nouveau portail « Mes questions d'argent ». Il résulte d'une étroite collaboration avec une vingtaine d'acteurs associatifs, institutionnels et professionnels. Ce portail couvre plus d'une centaine de thématiques et propose des informations neutres et pédagogiques, qui permettent, notamment, de mieux appréhender la gestion d'un compte bancaire, d'un budget, de l'épargne et des crédits… Il fait le lien avec les contenus sélectionnés des sites internet des différents partenaires, et des acteurs qui accompagnent les publics en situation de fragilité financière.
Selon un sondage réalisé en septembre 2016*, 85 % des Français n'ont pas bénéficié d'enseignements d'éducation budgétaire et financière, que ce soit à l'école, à l'université, dans leur entreprise ou dans un institut spécialisé. Or, au cours de leur vie, 43% d'entre eux ont ressenti le besoin de recevoir ce type d'enseignement et 65 % pensent que, si demain l'éducation financière et budgétaire était effectivement enseignée à l'école, cela permettrait de faire reculer le surendettement et les situations de fragilité financière.

Afin de relayer l'information localement, la Banque de France s'appuiera sur son réseau en région pour sensibiliser les enseignants et les travailleurs sociaux au contenu du portail internet et à ses outils pédagogiques.
Pour visiter ce portail :
https://www.mesquestionsdargent.fr/

*Sondage réalisé par l'IFOP pour le ministère de l'Économie et des Finances en septembre 2016 « Éducation financière : connaissances et pratiques des Français »

ERSTEIN - LUTTE CONTRE LE SURENDETTEMENT « COMPRENDRE ET SURTOUT NE PAS JUGER »

PUBLIÉ DANS LE DNA, ÉDITION DU 13/07/2017

Crésus a ouvert une permanence à la Maison de la solidarité d'Erstein tenue par Marc Wilhelm, bénévole (à g.). Face à lui, Régis Halter, directeur opérationnel de Crésus Alsace. PHOTO DNA - N.A.

CRÉSUS Alsace (Chambre régionale du surendettement social) reconnue d'utilité publique, a ouvert une permanence à Erstein. Objectif : recevoir les particuliers confrontés à de sérieuses difficultés financières et tenter de trouver des solutions.

Avec 25 ans d'existence, l'association CRÉSUS Alsace est devenue « la » bouée de sauvetage pour de nombreux particuliers surendettés. Auprès des bénévoles compétents, ces derniers trouvent du soutien, de l'écoute, de l'aide, dans l'espoir de se sortir de cette impasse. Avec pour devise, « comprendre et surtout ne pas juger », CRÉSUS a ouvert fin mai une permanence à la Maison de la solidarité d'Erstein, le mercredi de 8h à 12h. Ici, les particuliers confrontés à une situation financière extrêmement délicate ont affaire à Marc Wilhelm, le bénévole en charge de les accueillir. Ancien banquier, ce dernier entend « mettre au service des autres, (mon) expérience professionnelle. »

Ce n'est pas le «dossier de la honte»

« Depuis l'ouverture fin mai et jusqu'à aujourd'hui (fin juin, ndlr), nous avons eu affaire à une dizaine de personnes. Et je pense que sur l'année, nous allons dépasser la centaine », avance Régis Halter, directeur opérationnel à CRÉSUS Alsace. « Un chiffre relativement important », reconnaît-il.

Habitué à jongler avec les chiffres et à monter des dossiers, Marc Wilhelm a pour mission « et dans un premier temps » de faire un point sur la situation budgétaire :« L'actif, le passif, les dettes, le patrimoine. » Une fois cette étape franchie « dès la première entrevue », des solutions possibles sont étudiées et mises sur la table. « En moyenne dans 80 % des cas, nous montons un dossier de surendettement », confie Régis Halter. Charge ensuite à la commission de surendettement du Bas-Rhin d'accepter ou non le dossier : « Dans 95 % des cas, ils sont acceptés », assure Régis Halter. Ce dernier insistant aussi sur le fait que « les gens doivent comprendre qu'un dossier de surendettement n'est pas un dossier de la honte. Cela protège les gens. Nous sommes là pour les aider à s'en sortir. »

Ces particuliers qui poussent la porte des permanences sont « majoritairement des personnes âgées entre 30 et 55 ans, seules, dans plus de 50 % des cas. » Ces situations souvent dues à des accidents de la vie : perte d'emploi, longue maladie, divorce (...). Il y a aussi les retraités, ceux qui ont travaillé toute leur vie et qui n'y arrivent plus tout simplement. Le coût de la vie qui augmente et pas la retraite.

Contrairement aux idées reçues, la plupart des particuliers qui viennent à CRÉSUS sont bien loin d'être des gens « qui consomment à tout va. » Bien au contraire.

« Il y a toute une éducation budgétaire à faire »

Ce sont majoritairement des personnes «fragiles, vulnérables, qui se trouvent aussi sous l'accumulation de crédits. Sous perfusion de crédits », assure Régis Halter. Et il y a aussi celles qui, malgré un très bon revenu, ne s'en sortent pas parce qu'elles ne savent pas gérer un budget tout simplement.

« Les gens que nous rencontrons sont évidemment désemparés et souvent mal informés sur la question du crédit, sur les taux d'intérêt. Il y a un réel travail à réaliser avec eux pour les aider à comprendre ce qu'est un crédit, un taux de d'intérêt, une durée de remboursement [...] Il y a toute une éducation budgétaire à faire », assure Régis Halter.

Une éducation budgétaire qui passe donc par un soutien, un accompagnement.

CRÉSUS à Erstein,

Maison de la solidarité située, 1 rue Louise Weiss, bureau n°1,

Permanence : mercredi de 8h à 12h
Tél. : 03 90 22 11 34

DONNÉES RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES : GRAND EST

ENQUÊTE TYPOLOGIQUE DE LA BANQUE DE FRANCE

Surendettement – Données 2017

15 125 situations soumises aux commissions de surendettement
17 249 personnes surendettées [a]
330 situations de surendettement pour 100 000 habitants [b]
Endettement moyen, hors immobilier, des ménages surendettés : 26 059 euros [c]

Contexte socioéconomique

Population : 4 584 017 habitants [b]
Taux de chômage : 9,3 % [d]
Part de la population couverte par le RSA socle : 5,7 % [e]
Revenu disponible brut des ménages par habitant : 19 179 euros [f]
423 divorces et dissolutions de PACS pour 100 000 habitants [b] [g]
Taux de pauvreté : 14,0 % [h]

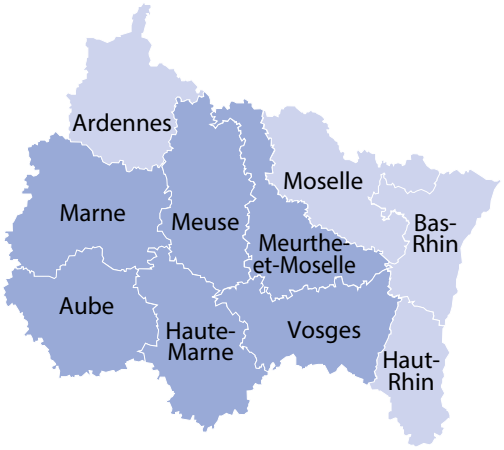

Nombre de situations de surendettement pour 100 000 habitants de 15 ans et plus [b]

Moins de 350
Entre 350 et 450

	BAS-RHIN	HAUT-RHIN
Situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement	2 212	1 793
Personnes surendettées	2 585	2 021
Situations pour 100 000 habitants	238	287
Endettement moyen, hors immobilier, des ménages surendettés	25 716 €	28 102 €
Taux de chômage	8,2 %	9 %
Part de la population couverte par le RSA socle	5,2 %	4,9 %
Taux de pauvreté	12 %	12,5 %

LE RÉSEAU DES ASSOCIATIONS CRÉSUS
EN FRANCE

Un modèle né en Alsace il y a 25 ans entièrement dédié à la prévention et à l'accompagnement du surendettement

2017 : 30 associations fédérées réparties sur 12 régions
plus de 150 sites d'accueil de proximité
plus de 600 bénévoles accompagnants-experts

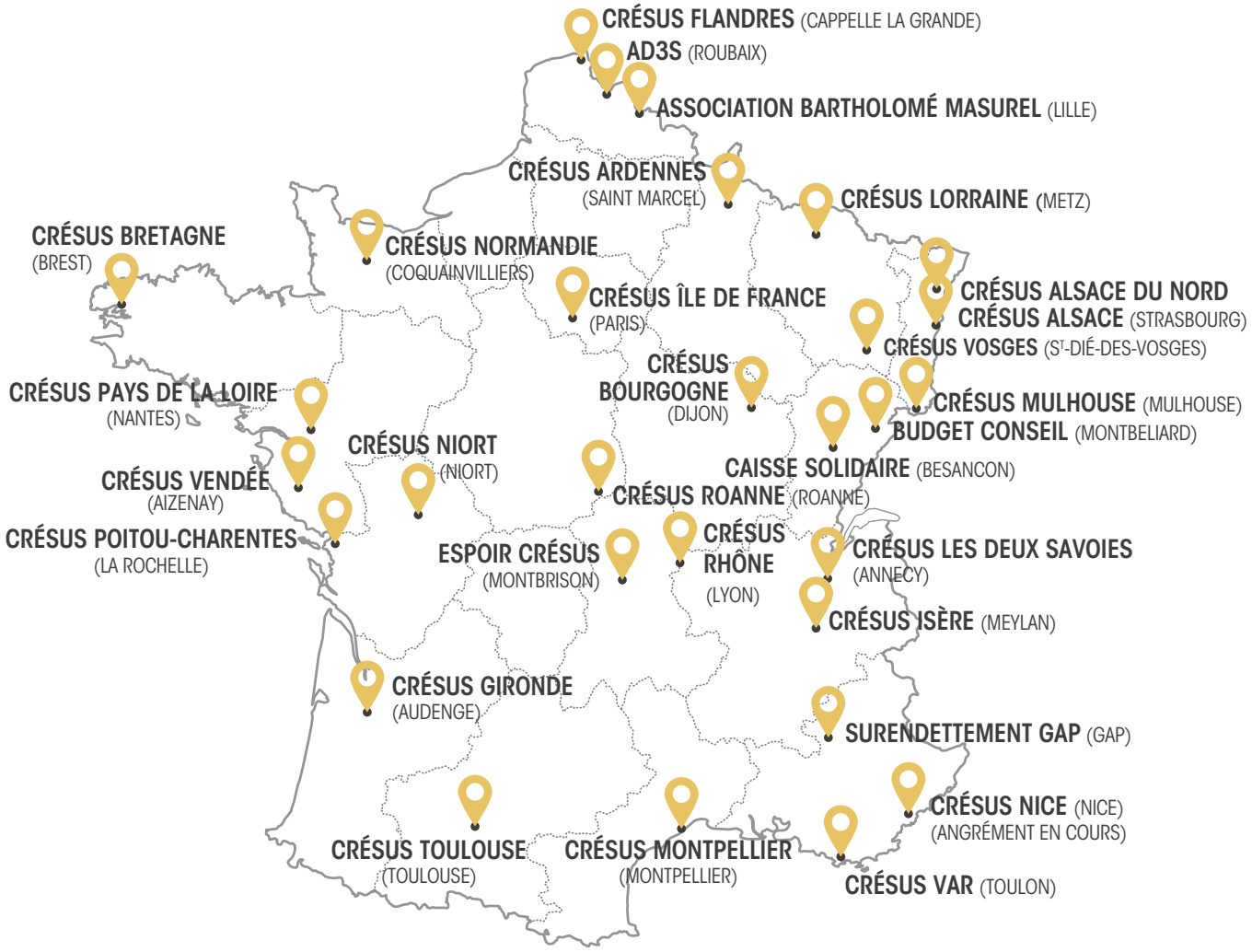

SIÈGES DES ANTENNES CRÉSUS (VILLE), auxquels il faut ajouter les permanences pour chaque antenne

Fédération Française des Associations CRÉSUS

25 rue de Lausanne - B.P. 8
67 064 STRASBOURG

Tél. : 03 90 22 11 34 (10 lignes groupées)

www.federationcresus.fr

Président :	Jean-Louis KIEHL
Vice-présidents :	Catherine SIAS et Pascal FANARA
Trésorier :	Gérard CORDELIER
Secrétaire générale :	Catherine SIAS
Juriste fédérale :	Gwénaelle BODILIS
Membre en charge du développement territorial :	Fabrice MESSOUMIAN

LE RÉSEAU DES ASSOCIATIONS CRÉSUS
EN FRANCE

CRÉSUS ALSACE

Présidente : Denise COLLONGE

STRASBOURG
25 rue de Lausanne - 67 000 STRASBOURG
Accueil : du mardi au jeudi de 9 h à 11 h et de 14 h à 17 h
Tél. : 03 90 22 11 34 sur rendez-vous sauf le vendredi après-midi

BAS-RHIN

BISCHHEIM - UTAMS
Maison du Conseil Général CUS Nord
4 rue des Magasins - 67 800 BISCHHEIM
Permanence : Jeudi de 14 h à 17 h
Tél. : 03 68 33 84 56

ERSTEIN
Maison de la solidarité - 67150 ERSTEIN
Permanence : Tous les mercredis sur RDV de 8 h à 12 h
Tél. : 03 90 22 11 31

ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
Tribunal d'Instance d'Illkirch - Tél. 03 88 55 33 10
144A route de Lyon - 67 400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
Permanence : 2e et 4e mardi du mois de 9h à 12h

MOLSHEIM
Maison Multi-Associative - Tél. 03 88 49 58 58
7 route des Loisirs - 67 120 MOLSHEIM
Permanence : 1er et 3e mardi de 14 h à 17 h

SAVERNE UTAMS
Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale - Tél. : 03 69 33 20 00
39 rue de Dettwiller, 67 704 SAVERNE
Permanence : lundi de 9 h à 12 h

SCHIRMECK
Mairie : 118 A, avenue de la Gare - 67 130 SCHIRMECK
Permanence : 1er mercredi du mois de 9 h à 12 h
Tél. : 03 90 22 11 38

SÉLESTAT - CCAS
Centre Communal des Actions Sociales - Tél. : 03 88 58 85 80
12 A, rue de la Paix - 67 600 SELESTAT
Permanence : 1er mercredi de chaque mois de 9 h à 12 h

STRASBOURG - MAISON D'ARRÊT DE L'ELSAU
Maison d'Arrêt de Strasbourg - Tél. : 03 88 30 90 42
6 rue Engelmann - 67 200 STRASBOURG
Permanence : 2e et 4e lundi de 8 h 45 à 12 h

STRASBOURG - CMS DE HAUTEPIERRE
Maison de Hautepierre - Le Galet - Tél. : 03 88 13 74 75
Entrée rue George Sand - 67 200 STRASBOURG
Permanence : jeudi de 9 h à 12 h

TRUCHTERSHEIM
Le trefle-Maison des services
32 rue des romains - 67 370 TRUCHTERSHEIM
Permanence : 1er mercredi du mois de 9 h à 12 h
Tél. : 03 90 22 11 34

HAUT-RHIN

A DOM'AIDE 68
Aide et Intervention à Domicile du Haut-Rhin Nord - Tél. : 03 90 22 11 34
140 rue de Logelbach - 68 000 COLMAR
Permanence : 1er et 3e mardi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 sur rdv

CCAS COLMAR
Centre Communal d'Action Sociale de Colmar - Tél. : 03 90 22 11 34
11 rue étroite - 68 000 COLMAR
Permanence : mardi de 9 h à 12 h

GUEBWILLER
Mairie : 73 rue de la République - 68 503 GUEBWILLER
Permanence : 2e lundi de 14 h à 18 h et 4e lundi de 9 h à 12 h
Tél. : 03 90 22 11 34

MULHOUSE - CCA
CCA - Chambre de Consommation d'Alsace - Tél. : 03 90 22 11 34
33 grand rue - 68 200 MULHOUSE
Permanence : mardi tous les 15 jours de 9 h à 12 h sur rdv

CRÉSUS ALSACE DU NORD

Président : Régis HALTER
25 rue de Lausanne - 67 000 STRASBOURG - Tél. : 03 90 22 11 34

BISCHWILLER
Maison des services : 48 rue G. Clémenceau - 67 240 BISCHWILLER
Permanence : mardi de 8 h 30 à 12 h sur rendez-vous
Tél. 03 88 53 73 73

BOUXWILLER / PFAFFENHOFFEN ET COMMUNES ENVIRONNANTES
Communauté des Communes du Pays de Hanau - Tél. : 06 99 78 94 93
10 rue d'Obermodern - 67 330 BOUXWILLER
Permanence : mardi de 9 h à 12 h

GUNDERSHOFFEN
Mairie : 14 Rue d'Alsace - 67 110 GUNDERSHOFFEN
Permanence : sur rendez-vous
Tél. : 03 88 72 91 03 / 03 88 80 32 72

HAGUENAU
Mairie, Bureau n°7 : 1 place du Général de Gaulle - 67 500 HAGUENAU
Permanence : mardi de 9 h à 12 h sur rdv
Tél. : 03 88 90 68 59

HOCHFELDEN – SCHWINDRATZHEIM 67270
Maison des Pays de la Zorn : 43 route de strasbourg - 67 270 HOCHFELDEN
Permanence : Tous les jeudis de 9 h à 12 h sur rdv
Tél. 03 88 91 96 58

INGWILLER / LA PETITE PIERRE ET COMMUNES ENVIRONNANTES
Maison des Services (ancienne Gare) : 4 rue de la Gare - 67 340 INGWILLER
Permanence : 2e jeudi de 14 h à 18 h et 4e jeudi de 9 h à 12h sur rdv
Tél. : 06 99 78 94 93

NIEDERBRONN LES BAINS
2 Rue des Juifs (côté cour - porte B) - 67 110 NIEDERBRONN LES BAINS
Permanence : rdv sur demande
Tél. 03 88 80 89 89

PFAFFENHOFFEN
Maison des services : 9 place du marché - 67 350 PFAFFENHOFFEN
Permanence : lundi de 9 h à 12 h
Tél. : 03 88 07 81 52 / 06 99 78 94 93

ROESCHWOOG
Maison des Services : 11A Rue Principale - 67 480 ROESCHWOOG
Permanence : 2e et 4e mardi de 9 h à 12 h sur rdv
Tél. : 06 22 37 01 42

SARRE UNION
Maison des Services : 14 rue Vincent d'Indy - 67 260 SARRE UNION
Permanence : mardi de 9 h à 12 h sur rdv
Tél. : 03 88 01 43 43

SAVERNE
39 rue de Dettwiller, 67 704 SAVERNE
Permanence : 2e et 4e jeudi de 9 h à 12 h sur rdv
Tél. : 03 69 33 20 00

SOULTZ SOUS FORÊTS
Mairie : 2 Rue des Barons de Fleckenstein - 67 250 SOULTZ / S / FORÊTS
Permanence : 1er et 3e mardi de 9 h à 12 h sur rdv
Tél. : 03 88 80 40 42

WISSEMBOURG
Maison des Associations : 2 rue du tribunal - 67 160 WISSEMBOURG
Permanence : 1er et 3e mercredi de 9 h à 12 h sur rdv
Tél. : 03 88 54 87 81

CRÉSUS MULHOUSE

Président : Claude SAINTEMÊME
1 Rue d'Alsace - 68 200 MULHOUSE
Tél. 03 89 32 59 50 - Mail : maclo68@bbox.fr
Permanence : lundi et vendredi après-midi, mardi et jeudi matin

ARDENNES SURENDETTEMENT

Président : Annie GIBOUT
9, rue de Nandreville Giraumond - 08460 SAINT-MARCEL
Tél. : 06 69 35 16 30
Permanence : sur RDV

AD3S ROUBAIX

Président : Jean WAWZRZYNOWICZ
AD3S HDF " Espace Linné " - 277 Avenue Linné (1er étage) - 59100 ROUBAIX
Tél. : 06 42 33 72 98 - 03 20 73 96 82
Mail : ad3snpdc@gmail.com - www.ad3shdf.fr
Permanence : mardi, mercredi et jeudi après-midi de 14 h à 17 h et le mercredi (sauf le 4e du mois) de 9 h à 12 h.

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT DE ROUBAIX
71 avenue de Verdun - 59100 ROUBAIX
Permanence : lundi et vendredi après-midi

SAINT AMAND LES EAUX
42 rue d'orchie - 59230 SAINT AMAND LES EAUX
Permanence : 4e mercredi du mois après midi

POINT D'ACCÈS AU DROIT
Mairie de LAVENTIE 1 Place du 8 mai - 62840 LAVENTIE
Permanence : 2ème mercredi du mois.

Association Bartholomé MASUREL (LILLE)

Présidente : Mariette LAURENT
99 rue du Bastion Saint André - 59 000 LILLE
Mail : bartholomemasurel@wanadoo.fr

Permanence : du lundi au jeudi de 9 h à 17 h et le vendredi de 9 h à 12 h
Tél. : 03 20 18 04 06 / 03 20 18 04 07 / 06 45 76 87 19

CRÉSUS BOURGOGNE

Président : Gérard CORDELIER
Mairie de Quartier - 13, Place de la Fontaine d'Ouche - 21 000 DIJON
Tél. 06 99 52 31 72 sur rendez-vous - cresus.bourgogne@gmail.com

MAIRIE DE DIJON
13, place de la Fontaine d'Ouche 21 000 DIJON
Permanence : sur rdv - Tél. : 06 99 52 31 72

LE GRAND CHALON
7, Quai de l'Hopital - 71 000 CHALON S/ SAÔNE
Permanence : sur rdv - Tél. : 06 99 52 31 72

CRÉSUS BRETAGNE

Président : Michel GOUR
Centre social de Kérangoff
Rue Maréchal Franchet d'Esperey - 29 200 BREST
Tél. 06 15 86 66 94 - permanence@cresus-bretagne.fr

- ANTENNES FINISTÈRE NORD -
BREST 29200
Centre Social de Bellevue - 1 Rue Pierre Trépos
Permanence : Mercredi matin de 9h à 12h - Tél. : 06 17 83 22 79
Centre Social de Kerangoff - rue Franchet d'Espérey
Permanence : Jeudi après midi de 14h à 17h - Tél. : 06 16 99 00 53

LANDERNEAU 29800
Maison pour Tous - Place François Mitterand (face à la Gare SNCF)
Permanence : Mercredi après midi de 14h à 17h - Tél. : 06 28 46 01 78

MORLAIX 29600
Maison de quartier Zoé Puyo - 31 rue Camille Langevin (près ancienne école)
Permanence : Vendredi après midi de 14h à 16h - Tél. : 06 77 97 40 77

GUIPAVAS 29490
Maison des Solidarités - 11 rue Amiral Troude
Permanence : Mercredi matin de 9h à 12h – Tél : 06 15 04 40 60

- ANTENNES FINISTÈRE SUD -
QUIMPER 29000
Maison des Services Publics – 2 rue Ile de Man (Rond Point de Penhars)
Mairie annexe Penhars.
Permanence : Lundi - Tél. : 06 17 83 17 21et mardi après-midi de 14h à 17h, mercredi matin de 9h à 12h - Tél : 06 17 83 23 20

CONCARNEAU 29900
Maison des Associations - 26 rue Maréchal Foch
Permanence : Mercredi Matin de 9h à 12h - Tél. : 06 15 86 66 94

CHATEAULIN 29150
40 Grand' Rue dans les Locaux du CIOS
Permanence : Jeudi après midi de 14h à 17h - Tél. : 06 16 72 34 03

- ANTENNES MORBIHAN - QUIMPERLÉ -
QUIMPERLÉ 29300
4 rue Ellé - Au Point d'Accès aux Droits - Basse Ville sur la route de Tréméven
Permanence : Mercredi et Samedi matin de 9h à 12h – Tél : 06 16 72 34 03

LOCMINE 56500
Annexe de la Mairie – Rue Jules Ferry
Permanence : Mercredi matin de 9h à 12h – Tél 06 23 83 34 52

LORIENT 56100
Maison des Associations – 12 Rue Colbert – Cité Allendé
Porte D1er étage - Bureau 16
Permanence : Mercredi ou samedi (en alternance) de 9h à 12h
Tél : 06 46 07 58 94

VANNES 56000
Maison des Associations – 31 rue Guillaume Le Bartz (ancienne Ecole de Police) Batiment « B »
Permanence : Jeudi matin de 9h à 12h - Tél : 06 16 86 22 90

- ANTENNES CENTRE BRETAGNE ET COTES D'ARMOR -
CARHAIX 29270
Annexe du CCAS - 17 Place de la Mairie
Permanence : Jeudi matin de 9h à 12 h - Tél. : 06 17 83 22 64

ROSTRENEN 22110
Cité Administrative - Rue Joseph Pennec
Permanence : Jeudi matin de 9h à 12h
Tél : 06 26 03 05 18

PABU 22200
Mairie de Pabu - 22 rue de l'Eglise
Permanence : Vendredi matin de 9h à 10h - Tél. : 07 77 96 34 42

LANNION 22300
Dans l'Aéroport – Salle de Réunion Jean Mermoz (sur le parking) 15 rue Fulgence (direction Trégastel)
Permanence : Mercredi matin de 9h à 12h - Tél : 06 12 70 20 36

ANTENNES EST (35 et 22)

DINAN 22100
Maison des Associations de la Source – 1 Bd André Aubert
Permanence : Jeudi de 14h30 à 17h30 - Tél. : 06 18 84 14 78

LAMBALLE 22400
48, rue du Docteur Lavergne
Permanence : Mercredi après-midi de 15h à 18h

RENNES 35000
Maison des Squares – 23 Place de Servie (Sud Le Blosne)
Permanence : Mardi après midi de 14h à 17 h – Tél. : : 06 23 83 34 02

Maison de Quartier Villejean – 2 rue de Bourgogne
Permanence : Le Vendredi de 14h à 17h - Tél. : : 06 46 07 58 96

VITRE 35500
Centre Social – 27 rue Notre Dame (a côté de l'Eglise)
Permanence : Mercredi de 9h à 13h. – Tél. : : 06 34 87 10 28

REDON 35600
Centre Social Confluence – 5, rue Guy Pabois
Permanence : Mardi de 14 h à 18 h. – Tél. : 06 84 93 71 08

++ Centre Pénitentiaire de BREST(29200) et Plomeur (56000)

BUDGET CONSEIL (EN FRANCHE COMTÉ)

Présidente : Marie-Thérèse RIDOUX
CCAS : 11 Rue Maurice Ravel - BP 344 - 25 207 MONTBELIARD
Permanence : Lundi - mardi - jeudi - vendredi de 14 h à 17 h
Le mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Tél. : 03 81 99 23 00 - mth.ridoux@sfr.fr / Jf.floerchinger@orange.fr

CCAS AUDINCOURT
Permanence : Le mardi de 9 h à 12 h

CCAS SÉLONCOURT
Permanence : Le mercredi de 9 h à 12 h

CAISSE SOLIDAIRE (FRANCHE-COMTÉ)

Responsable légale : Geneviève FOEX
6 rue de la Madeleine - 25 000 BESANCON
Permanence : du lundi au vendredi sur rdv
Tél. : 09 71 53 58 28 - caisse.solidaire.fc@orange.fr

CRÉSUS FLANDRES

Président : Michel LARCHANCHÉ
www.agir-surendettement.com

CAPPELLE LA GRANDE
Espace solidarité - Tél. : 03 28 28 05 70
7 bis Place Bernard Gouvart - 59 180 CAPPELLE la GRANDE
Permanence : le mardi matin de 9 h à 12 h

DUNKERQUE
Maison de la Vie Associative
Rue du 11 Novembre 1918 - 59 140 DUNKERQUE
Tél. : 03 28 66 54 20 - Mail : contact@cresus-flandres.fr
Permanence : tous les mercredis matins
Site web : www.agir-surendettement.com

CRÉSUS GIRONDE

Présidente : Madeleine HITON
Mairie : 24 allée Ernest de Boissière - 33 980 AUDENGE
Tél. : 06 66 57 71 33 - cresusgironde@laposte.net

ANDERNOS LES BAINS
Centre administratif - Tél. : 06 21 27 10 46
260, boulevard de la République - 33 510 ANDERNOS LES BAINS
Permanence : lundi toute la journée, de 9 h à 12 h, 13 h 30 à 16 h 30

BORDEAUX CENTRE
Mairie de quartier V.Hugo / Saint Augustin - Tél. : 06 66 69 04 84
Place de l'Eglise Saint Augustin - 33 140 VILLENAVE D'ORNON
Permanence : mercredi de 13 h 30 à 17 h

BORDEAUX BASTIDE
42 bis, rue de Nuits - 33 100 BORDEAUX BASTIDE - Tél. : 06 45 94 66 53
Permanence : mardi de 14 h à 18 h

LIBOURNE
Maison des Associations : 47 bd. De Quinault - 33 500 LIBOURNE
Permanence : lundi sur rendez-vous (9 h à 12 h - 13 h 30 à 15 h 30)
Tél. : 06 40 05 70 94

ONESSE ET LAHARIE
Mairie - 232, place des Platanes - 40 110 ONESSE ET LAHARIE
Permanence : le 1er mercredi après midi du mois - Tél. : 06 21 27 10 46

MACAU
Mairie - 1, place de la République - 33 460 MACAU
Tél. : 07 86 86 35 59
Permanence : mardi de 14 h à 17 h

VILLENAVE D'ORNON
Mairie du vieux bourg - Tél. : 05 57 99 01 10 ou 06 66 60 41 17
31 avenue Maréchal Foch - 33 140 VILLENAVE D'ORNON
Permanence : jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

CRÉSUS ISÈRE

Président : Jean-Pierre BASSET
5B chemin de La Dhuy - CS 60 174
Parc d'affaires de Maupertuis - terminus du bus C1 - 38 244 MEYLAN CEDEX
Tél. : 04 80 42 02 56 - Crésus@eva-tutelles.fr
Permanence : mardi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

CRÉSUS ÎLE DE FRANCE PARIS

Président : Jean-Paul LERNER
12 Rue Jean-Bouton - 75 012 PARIS
Tél. : 01 46 06 62 27
Permanence : tous les jours de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30

5^{e}
Mairie : 21 place du Panthéon - 75 005 PARIS - Tél. : 01 56 81 74 04
Permanence : un vendredi sur deux de 9 h à 13 h

7^{e}
Association INTER 7 : 105 rue saint Dominique - 75 007 PARIS
Permanence : deux mardis du mois de 9 h à 13 h - Tél. : 01 47 05 48 44

8^{e}
Mairie du 8e - Locaux de la section du CASVP (escalier C, sous-sol)
3 rue de Lisbonne - 75 008 PARIS - Tél. : 01 44 90 76 54
Permanence : 2e et 4e mardi du mois de 14 h à 17 h

DASES 10^{e}
23 bis rue Bichat - 75 010 PARIS
Permanence : jeudi de 9h à 13h - Tél. : 01 53 72 23 23

DASES 11^{e}
CASVP : 130, avenue Ledru-Rollin - 75 011 PARIS
Permanence : 2e et 4e jeudi du mois, de 14 h à 17 h - Tél. : 01 53 36 51 00

11^{e}
LE PICOULET : 59, rue de la Fontaine au Roi - 75 011 PARIS
Tél. : 01 46 06 62 27
Permanence : mercredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h

13^{e}
Ministère de la Justice - DRHAS/PFI de Paris
12 rue Charles Fourier - 75 013 PARIS (métro Place d'Italie ou Tolbiac)
Permanence : prise de rendez-vous en interne

Point d'Accès au Droit : 33 Boulevard Kellermann - 75 013 PARIS
Tél. : 01 55 78 20 56
Permanence : 1er et 3e mardi du mois de 9 h 30 à 12 h 30

DASES 13^{e}
163 avenue d'Italie - 75 013 PARIS - Tél. : 01 71 28 26 59
Permanence : 2e et 4e mercredi du mois de 14 h à 17 h

14e
Centre Socioculturel M Noguès
1-7 Av de la Porte de Vanves - 75 014 PARIS - Tél. : 01 45 46 46 46
Permanence : 2e et 4e vendredi du mois de 14 h 30 à 17 h 30

DASES 15e
14 rue Armand Moisant - 75 015 PARIS
Permanence : jeudi matin de 9 h à 13 h - Tél. : 01 56 54 44 00

18e
Point d'Accès au Droit : 2 rue de Suez - 75 018 PARIS
Permanence : jeudi de 14 h à 17 h - Tél. : 01 53 41 86 60

18e
CASVP : 17 rue Meynadier - 75 018 PARIS - Tél. : 01 40 40 82 00
Permanence : 1er et 3e mardi matin de 9 h 30 à 12 h 30

DASES 19e
5 rue du Pré Saint Gervais - 75 019 PARIS - Tél. : 01 40 40 61 40
Permanence : vendredi de 9 h à 12 h 45

19e
Le Millénaire - Ministère de la Justice - Pôle médico-social - 1er étage
35 rue de la Gare - 75 019 PARIS
Métro Corentin Cariou ou RER E (arrêt Rosa Park)
Permanence : prise de Rendez-vous en interne.

DASES 20e
45 rue Stendhal - 75 020 PARIS - Tél. : 01 40 33 72 00
Permanence : mardi matin de 9 h à 12 h

20e
CASVP : 62 rue du Surmelin - 75 020 PARIS - Tél. : 01 46 06 62 27
Permanence : 1er et 3e mardi du mois de 14 h à 17 h

- YVELINES (78) -

ACHÈRES
Point d'Accès au Droit Espace Simone Signoret : 8 allée Simone Signoret
78 260 ACHÈRES - Tél. : 01 39 22 12 87
Permanence : 1er et 3e lundi du mois de 14 h à 17 h

AUBERGENVILLE

Maison de Tous : 51 rue du Belvedèrec - 78 410 Aubergenville
Tél. : 01 30 90 54 60

Maison du Voisinage : 4 Bld de la République - 78 410 Aubergenville
Tél. : 01 30 90 23 45
Permanence : 1er et 3e jeudi après-midi du mois, en alternance entre les deux maisons

CARRIÈRES-SOUS-POISSY
Pôle Michel Colucci : 124 rue Maurice Berteaux - 78 955 Carrières-sous-Poissy - Tél. : 01 30 65 76 74
Permanence : 1er et 3e mercredi du mois de 14 h à 17 h

CHANTELOUP-LES-VIGNES
Point d'Accès au Droit : 6 Place Trident - 78 570 Chanteloup les Vignes
Tél. : 01 39 74 20 16
Permanence : 2e et 4e mercredi du mois de 14 h à 17 h

FONTENAY-LE-FLEURY
Point d'Accès au Droit : Mairie Place du 8 mai 1945 - 78 330 Fontenay-le-Fleury - Tél. : 01 30 90 54 60

GUYANCOURT
Maison de Justice et du Droit : rue Jacques Duclos - 78 280 Guyancourt
Tél. : 01 39 30 32 40
Permanence : tous les lundis de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h

LES MUREAUX
Maison de Justice et du Droit : 79 Bd Victor Hugo - 78 130 Les Mureaux
Tél. : 01 34 92 73 42
Permanence : tous les lundis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

LIMAY
Hotel de Ville : 5 avenue du président Wilson - 78 250 Limay
Tél. : 01 34 97 27 27
Permanence : 1er et 3e mardi de 9 h à 12 h (à/c du 15/09)

MANTES-LA-JOLIE
Point d'Accès au Droit : AGORA, 254 Bd du Maréchal Juin - 78 200 Mantes-la-Jolie - Tél. : 01 30 94 84 11
Permanence : mercredi matin une semaine sur deux de 9 h à 12 h

PAD Centre de Vie Sociale A. Serre - 78 711 Mantes la ville
Tél. : 01 30 98 45 46
Permanence : 1er et 3e vendredi après-midi de 13 h 30 à 16 h 30

POISSY
Point d'Accès au Droit : 12 Bd Louis Lemelle - 78 300 Poissy
Tél. : 01 39 65 23 11
Permanence : vendredi de 9 h à 12 h

SAINT-GERMAIN EN LAYE
Point d'Accés au Droit : 34 rue Bonnenfant - 78 100 St Germain en Laye
Permanence : 2e et 4e mardi matin - Tél. : 01 39 21 09 32

TRAPPES
Maison de la Justice et du Droit : 3 Place de la Mairie - 78 190 TRAPPES
Permanence : mercredi de 9 h à 18 h - Tél. : 01 30 16 03 20

VERNOUILLET
Relais Emploi Conseil : 9 rue Paul Doumer - 78 540 Vernouillet
Tél. : 01 39 71 56 11
Permanence : 2e et 4e vendredi après-midi de 14 h à 17 h

VERSAILLES
Centre Communal d'Action Sociale : 6 Impasse des Gendarmes - 78 000 Versailles - Tél. : 01 30 97 83 00
Permanence : mercredi après-midi une semaine sur deux de 14 h à 17 h 30

- ESSONNE (91) -

GRIGNY
PAD de Grigny - Ferme Neuve : rue du Plessis - 91 350 GRIGNY
Permanence : 2e lundi après-midi du mois - Tél. : 01 69 02 45 70

VILLABÉ
Réservée aux habitants de la commune : CCAS - Mairie de Villabé
34 bis avenue du 8 mai 1945 - 91 100 Villabé - Tél. : 01 69 11 24 66
Permanence : 2e mercredi après-midi du mois de 14 h à 17 h

- HAUTS-DE-SEINE (92) -

ASNIÈRES-SUR-SEINE
Tribunal d'Instance : 112 Av de la Redoute - 92 600 Asnières-sur-Seine
Permanence : vendredi matin de 9 h 15 à 12 h 15 - Tél. : 01 46 06 62 27

BAGNEUX
Maison de Justice et du Droit : 8 bis Rue de la Sarrazine - 92 220 Bagneux
Permanence : jeudis après-midi de 14 h à 17 h 45 - Tél. : 01 46 64 14 14

BOULOGNE-BILLANCOURT
Maison du Droit : 35 Rue Paul Bert - 92 100 Boulogne Billancourt
Tél. : 01 46 03 04 98
Permanence : vendredi de 9 h à 17 h une semaine sur deux

CHATENAY-MALABRY
Maison de Justice et du Droit
1 Av Francis de Pressensé - 92 290 Chatenay Malabry
Tél. : 01 46 32 76 12
Permanence : 1er et 3e jeudi matin de 9 h 30 à 12 h 30

GENNEVILLIERS
Maison de Justice et du Droit
19, avenue Lucette Mazalaigue - 92 230 Gennevilliers
Permanence : mercredi de 9 h 30 à 12 h 30 - Tél. : 01 47 99 06 56

NANTERRE

Hôtel de Ville : 88/118 Rue du 8 Mai 1945 - 92 000 Nanterre
Tél. : 01 47 29 53 24
Permanence : mardi de 14 h à 18 h, strictement réservé aux Nanterriens

Point d'Accès au Droit : Centre Social et Culturel des Acacias
1 bis Rue des Sorbiers - 92 000 Nanterre - Tél. : 01 47 29 13 12
Permanence : 1er et 3e mardi matin

Centre social et culturel :
P'Arc en Ciel 79 avenue Pablo Picasso - 92 000 Nanterre
Tél. : 01 72 25 43 43

Permanence : 2e et 4e mardis matin de 9 h 30 à 12 h 30

PUTEAUX
Maison du Droit : 6 rue Anatole France - 92 800 Puteaux
Tél. : 01 41 02 08 53
Permanence : 1er et 3e mercredi du mois, de 14 h 30 à 17 h 30

SURESNES
Point d'Accès au Droit : 28, rue Merlin de Thionville - 92 150 Suresnes
Tél. : 01 41 18 37 36
Permanence : 1er mercredi après-midi du mois

VILLENEUVE-LA-GARENNE
Point d'Accès au Droit Nouveau Monde
3 Mail Marie Curie – 92390 Villeneuve-la-Garenne
Tél. : 01 41 47 49 70
Permanence : 1er et 3e jeudi matin de 9 h à 12 h

- SEINE-SAINT-DENIS (93) -

AUBERVILLIERS
Centre Communal d'Action Sociale : 6 rue Charron - 93 300 Aubervilliers
Tél. : 01 48 39 53 00
Permanence : Les mardis de 13 h 30 à 17 h 30

AULNAY SOUS BOIS
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
19/21 rue Jacques Duclos – 93600 Aulnay sous bois
Tél. : 01 48 79 40 18
Permanence : 1er et 3e mardi du mois de 14 h à 17 h

BONDY
Maison de la Jeunesse et des Services Publics
1, Avenue Jean Lebas - 93 140 Bondy
Tél. : 01 71 86 64 30
Permanence : 2e et 4e jeudi du mois de 14 h à 17 h

DUGNY
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
2 rue Guynemer - 93 440 Dugny
Tél. : 01 48 36 78 16
Permanence : 1er et 3e mardi du mois de 9 h 30 à 12 h 30

NOISY-LE-GRAND
Maison des solidarité : 15 Allée du Clos d'Ambert – 93160 Noisy-le-Grand
Tél. : 01 45 92 75 12
Permanence : mardi de 12 h 30 à 17 h 30 sur RDV. Réservé aux habitants de la commune

SEVRAN
Point Info Médiation Multi Services : 4 allée de la Pérouse 93270 Sevran
Tél. : 01 82 37 01 80
Permanence : 2e et 4e lundi du mois de 9 h 30 à 12 h 30

STAINS
Centre Social « Maison pour tous Yamina Setti »
Espace Angela Davis : 64 Avenue Gaston Monmousseau 93240 Stains
Tél. : 01 71 86 33 83
Permanence : 2e et 4e vendredi du mois de 9h30 à 12h30

TREMBLAY EN FRANCE
CCAS : 18 Bd. de l'Hotel de ville 93290 Tremblay en France
Tél. : 01 49 63 70 81 / 01 49 63 70 96
Permanence : 1er et 3e mercredi matin du mois de 9 h à 12 h

VILLEPINTE
- Pont d'Accès au Droit : 15 avenue Auguste Blanqui 93420 Villepinte

Tél. : 01 41 52 53 06
Permanence : 1er et 3e mercredi après-midi du mois
- CCAS : 16/32 avenue Paul Vaillant Couturier 93420 Villepinte

Tél. : 01 41 52 53 06
Permanence : 2e et 4e mercredi après-midi du mois
Val de Marne (94)

VINCENNES
CCAS Centre Pierre Souweine : 6 Avenue Pierre Brossolette 94300 Vincennes
Tél. : 01 43 98 66 95
Permanence : 2e et 4e mardi du mois de 9h30 à 12h30. Réservé aux habitants de la commune

- VAL D'OISE (95) -

GARGES-LÈS-GONESSE
Galerie marchande : place de l'Hôtel de ville – 95140 Garges-lès-Gonesse
Tél. : 01 46 06 62 27
Permanence : 2e et 4e mardi du mois de 9h à 12h

CERGY SAINT-CHRISTOPHE
UDAF 95 - Espace Saint-Christophe
28 rue de l'Aven - 95800 Cergy Saint-Christophe
Tél. : 01 30 75 00 25
Permanence : Tous les jeudis de 14 h à 17 h

CRÉSUS LORRAINE

Président : Pascal FANARA
Maison des Services Lobau
Pôle des Lauriers - 3 bis rue d'Anjou - 57 000 METZ
Tél. : 03 87 24 94 11 - cresus.metz@yahoo.fr

CREUZWALD
Mairie - Tél. : 06 08 21 43 08
Permanence : mercredi de 14 h à 17 h

MARLY
Centre Socio-Culturel la Louvière - Tél. : 06 30 33 43 66
Permanence : uniquement sur rendez-vous

METZ
Maison de la Solidarité Caritas - Tél. : 03 87 36 83 58
Permanence : uniquement sur rendez-vous

MONTIGNY-LES-METZ
Maison de quartier - Tél. : 03 87 50 57 92
Permanence : uniquement sur rendez-vous

MORHANGE
Hôtel Communautaire du Centre Mosellan
Permanence : mercredi de 9 h à 11 h 30 sur rendez-vous
Tél. : 06 33 20 39 21

SARREBOURG
Bâtiment Schweitzer, avenue Clémenceau - Tél. : 03 87 24 94 11
Permanence : vendredi de 9 h à 11 h 30 et 14 h à 17 h.

BORNY
3 bis rue d'Anjou - Tél. : 03 87 55 55 98
Permanence : du lundi au vendredi, sur rdv

BOUZONVILLE
4 avenue de la Gare - Tél. : 06 87 51 45 92
Permanence : du lundi au vendredi de 10 h à 12 h

CARLING
3 rue de la frontière - Tél. : 06 08 21 43 08
Permanence : rdv de 10 h à 12 h lundi au vendredi

CHATEAU SALINS
Hôtel Communautaire : 14 ter, place Saline - Tél. : 06 33 20 39 21
Permanence : du lundi au vendredi de 8 h à 18 h sur rdv

DIEUZE
Centre Social : 114 Chemin du calvaire - Tél. : 06 33 20 39 21
Permanence : du lundi au vendredi de 8 h à 18 h sur rdv

LA MJD DU VAL DE FENSCH
10, rue de Wendel
57 700 HAYANGE
Tél. : 03 82 51 98 62

L'EPICERIE MOZART
Rue Mozart - 57 000 Metz

FAULQUEMONT
Maison de la Justice et du Droit : 1 Allée René Cassin
Permanence : du lundi au vendredi de 8 h à 17 h sur rdv
Tél. : 03 87 90 00 22

THIONVILLE
CCAS : 29 Bld Jeanne d'Arc - Tél. : 06 06 92 36 73
Permanence : du lundi au vendredi de 8 h à 18 h sur rdv

WOIPPY
Maison du Droit et de la Justice : 17 Place Jean Perrin
Permanence : du lundi au vendredi de 8 h à 18 h sur rdv
Tél. : 03 87 18 50 67

CRÉSUS MONTPELLIER

Coordinatrice service action sociale : Chrystelle FATOUX
Tél. : 04 67 11 89 13 - chrystelle.fatoux@gerantosud.fr
Permanences téléphoniques : le mardi (Tél. : 04 67 11 89 13) et le jeudi matin (Tél. : 04 67 11 96 66) ou par mail.

Puis nous fixons les entretiens physiques en fonction du lieu d'habitation des personnes sur nos antennes situées à Béziers, Montpellier et Sète...

GÉRANTO SUD MONTPELLIER
834, avenue du Mas d'Argelliers - 34 070 MONTPELLIER
Tél. : 04 67 58 74 44 - contact@gerantosud.fr

GÉRANTO SUD BÉZIERS
191 Rue de Monte Cassino - 34 500 BÉZIERS
Tél. : 04 67 11 23 23 - contactbeziers@gerantosud.fr

GÉRANTO SUD SÈTE
103 Quai d'Orient - 34 200 SÈTE
Tél. : 04 67 58 74 44 - contact@gerantosud.fr

CRÉSUS NIORT

Président : Pierre DUFOUR
12, rue Joseph Cugnot - 79 000 NIORT
Permanence : Lundi de 13 h 30 à 16 h 30, mardi et jeudi de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30 - Tél. : 06 68 07 52 20

CRÉSUS NORMANDIE

Présidente : Annie DAIREAUX
59 Chemin des Buttes - 14 130 COQUAINVILLIERS
Permanence : sur rendez-vous uniquement

CRÉSUS PAYS DE LA LOIRE

Président : Fabrice MARCHE
3 Rue Eugène Thomas - 44 000 NANTES
Permanence : tous les jours 9 h à 17 h
Tél. : 02 40 72 40 05 - Crésus-pdl@wanadoo.fr

- À NANTES (sur rendez-vous) -

3 rue Eugène Thomas (à côté de la médiathèque nord)
Tramway Ligne 2 arrêt Chêne des Anglais
Bus Lignes 32 et 96 arrêt Chêne des Anglais
Permanence : lundi, mardi et vendredi matin

MAISON DE QUARTIER NANTES
4 place du Muguet Nantais
Bus Ligne 4 (Busway) arrêt Clos Toreau
Ligne 30 arrêt St-jean et 42 arrêt Ripossière
Permanence : mercredi après-midi, de 14 h à 17 h

CENTRE SOCIOCULTUREL DES BOURDERIES
2A rue de Saint Brévin
Tramway Ligne 1- arrêt Croix Bonneau
Bus Ligne 11 - arrêt Bourderies
Permanence : jeudi matin, de 9 h 30 à 12 h 30

MAISON DES HAUBANS
1bis blvd de Berlin
Bus 56 et 58 Arrêt Angleterre
Permanence : 1er jeudi du mois après midi, de 14 h à 17 h

MAISON DE QUARTIER BOTTIÈRE :
147 route de sainte luce,
Tram 1 arrêt Souillarderie ou Bus 11 arrêt Bois robillard
Permanence : 3e jeudi du mois après midi, de 14 h à 17 h

- HORS DE NANTES (sur rendez-vous) -

SAINT-NAZAIRE
Espace Agora 1901 de Saint Nazaire : 2 bis rue Albert De Mun.
Permanence : lundi de 9 h à 12 h
Cette permanence est réservée aux habitants de Saint Nazaire.

SAINT-HERBLAIN
Hôtel de Ville de Saint Herblain
2 rue de l'Hôtel de ville, dans la salle « salon du commerce »
Permanence : 1er lundi de 14 h à 17 h 30 et 3e vendredi de 9 h à 12 h 30
Cette permanence est réservée aux habitants de Saint Herblain.

SAINT-BREVIN
Hôtel de Ville : 1 place de l'Hôtel de Ville
Permanence : 3e lundi de 9 h 30 à 12 h 30
Cette permanence est réservée aux habitants de Paimboeuf, Saint Brévin, Saint Père en Retz et Saint Viaud.

SAINT-PÈRE-EN-RETZ
Mairie Annexe, : Salle des Bruyères.
Permanence : 3e lundi apm tous les deux mois de 13 h 30 à 16 h 30
Cette permanence est réservée aux habitants de Paimboeuf, Saint Brévin, Saint Père en Retz et Saint Viaud.

PAIMBOEUF
7 rue Pierre Chevry
Permanence : 3e lundi apm tous les deux mois de 13 h 30 à 16 h 30
Cette permanence est réservée aux habitants de Paimboeuf, Saint Brévin, Saint Père en Retz et Saint Viaud.

ORVAULT
Kiosque,19 avenue Alexandre Goupil (à côté de la Mairie Annexe, juste en face de l'agence du Crédit Mutuel).
Permanence : un mardi après-midi par mois, de 14 h à 17 h
Cette permanence est réservée aux habitants d'Orvault.

MJD REZE
Maison de la Justice et du Droit : 8 rue Jean-Baptiste Vigier
Tramway Ligne 2 arrêt Pont Rousseau - Gare SNCF
Tramway Ligne 3 arrêt Pont Rousseau Martyrs
Permanence : 1er et 3e mardi du mois de 9 h à 12 h
La prise de rendez-vous pour cette permanence se fait uniquement auprès du secrétariat de la Maison de la Justice et du Droit de Rezé, au 02 51 11 37 00.

CRÉSUS POITOU-CHARENTES

Présidente : Claudine HEBERT
Maison des associations (ancienne école maternelle)
21 Avenue du Champ de Mars - 17 000 LA ROCHELLE
Tél. : Surendettement : 05 46 43 21 74 - Micro Crédit : 06 26 29 03 63
cresuspch@orange.fr
Permanence : mardi, mercredi et jeudi de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 30 à 16 h 30.

POITIERS
Permanence : mardi, mercredi et jeudi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h
Tél. : 06 20 34 18 83

CRÉSUS RHÔNE

Présidente : Myriam BOUZIDI
Palais de la Mutualité (Salle 48, 3e étage) : 1 place Antonin Jutard - 69 003 LYON - Tél. : 04 72 82 89 27 / 06 98 77 26 67 - contact@cresusrhone.org
Permanence : uniquement sur rendez-vous

CRÉSUS ROANNE

Président : Bernard REGAL
18 rue de Cadore - 42 300 ROANNE
Tél. : 07 60 20 53 14 - cresus.roanne@outlook.fr
Permanence : jeudi de 9 h à 12 h (salle n° 6)

CRÉSUS 2 SAVOIES

Président : Didier BERGE
Le Polyèdre 4 impasse Saint-Jean Seynod BP 51 - 74 602 ANNECY
Permanence : mardi matin - Tél. : 06 19 61 90 40

CRÉSUS TOULOUSE

Président : Fabrice MESSOUMIAN
11 allée Gabriel Bienes - 31 400 TOULOUSE
Tél. : 06 52 74 26 01 - cresus.toulouse@gmail.com

EMPALOT
Permanence : le mardi de 16 h 45 à 18 h 15 et le jeudi de16 h 30 à 19 h 30

RAMIER
Permanence : du mardi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30, ainsi que le mardi de 16 h 30 à 18 h, le jeudi de13 h 30 à 18 h et le samedi de 9 h à 12 h

CITÉ DE L'HERS
Permanence : jeudi de 14 h à 18 h 30 sur rdv

IZARDS
Permanence : mercredi de 14 h à 17 h et le vendredi de 9 h à 12 h

LARDENNE
Permanence : le mardi de 13 h 30 à 18 h et le jeudi de 14 h à 18 h 30

AUCAMVILLE
Permanence : le lundi de 14 h à 16 h

CARCASSONNE
Permanence : lundi de 9 h à 13 h 30 - Tél. : le mercredi et vendredi à 12 h 15

CRÉSUS VAR

Présidente : Catherine SIAS
60 avenue Marcel Castié - 83 000 TOULON
Immeuble les Gardiénas - Tél. : 04 94 48 18 63 - asso.Crésus-var@orange.fr

TOULON
Les Gardenias : 60 av Marcel Castié - Tél. : 06 09 97 57 04
Permanence : Mardi et jeudi de 9 h à 12 h et mercredi de 14 h à 17 h

BORMES LES MIMOSAS
Centre Social : 197 Bd du Mont des Roses - Tél. : 06 09 97 30 08
Permanence : 1er Jeudi du mois de 9 h à 12 h

BRIGNOLES
Point d'accès au droit- 6 route du Val - Tél. : 06 09 97 53 59
Permanence : 1er et 3e lundi de 14 h à 17 h

DRAGUIGNAN 1
Centre Joseph Collomp : Place René Cassin - Tél. : 06 09 97 55 90
Permanence : lundi de 9 h à 12 h

DRAGUIGNAN 2
Centre Joseph Collomp : Place René Cassin - Tél. : 06 09 97 33 48
Permanence : lundi de 14 h à 17 h

HYÈRES
CCAS : 4 Rue du Soldat Bellon - Tél. : 06 09 97 30 08
Permanence : 2e et 4e lundi de 9 h à 12 h

LA CRAU
Immeuble Vegas - Rue des Clairettes - Tél. : 06 09 97 30 08
Permanence : 1er mardi du mois de 9 h à 12 h

SIX FOURS LES PLAGES
Maison des Familles : 135 Rue de la Cauquière - Tél. : 06 09 97 30 08
Permanence : 1er et 3e lundi de chaque mois de 9 h à 12 h

SANARY SUR MER
CCAS : 281 avenue du Maréchal Leclerc - Tél. : 06 09 97 57 04
Permanence : jeudi de 9 h à 12 h

LA SEYNE SUR MER
Maison des Services Publics - Le Germinal A4 : avenue Louis Pergaud
Permanence : mercredi de 14 h à 17 h - Tél. : 06 09 97 33 15

ST CYR SUR MER
CCAS - 5 avenue Artistide Briand
Permanence : 4e mardi de chaque mois de 9 h à 12 h - Tél. : 06 09 97 30 08

CRÉSUS VENDÉE

Président : Jean-Pierre AYME
18 rue du Dr Ferry Wilczek - 85 190 AIZENAY
Tél. 06 42 63 65 15 - Crésusvendee@orange.fr

AIZENAY
Siège social
Permanence : mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, vendredi de 9 h à 12 h

CHANTONNAY
Espace SULLY, rue TRAVOT
Permanence : mercredi de 9 h à 12 h

SABLES D'OLONNE
Mairie
Permanence : lundi de 14 h à 17 h et le mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

LUCON
23 rue du Murier
Permanence : lundi de 9 h à 12 h

FONTENAY LE COMTE
12 rue des Cordeliers
Permanence : 1er et 3e lundi du mois de 9 h à 12 h

TALMONT ST HILAIRE
280 b rue du Paradis
Permanence : mardi de 9 h à 12 h

CRÉSUS VOSGES

Président : Dominique RUDOLF
87 Rue d'Alsace - 88 100 SAINT DIE DES VOSGES
Tél. : 03 29 55 48 38 - cresusvosges@orange.fr
Permanence : lundi et jeudi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h, mardi 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h, mercredi de 8 h à 12 h
Tél. : 03 29 55 48 38 - Crésusvosges@orange.fr

ANTENNE DE NEUFCHÂTEAU
23 rue Victor Martin - 88 300 NEUFCHÂTEAU - Tél. : 03 29 94 06 46
Permanence : lundi 14 h à 17 h

ANTENNE DE MIRECOURT
La Maison des Pampres : 9b rue des Pampres - 88 500 MIRECOURT
Permanence : Lundi 14 h à 17 h et mercredi 14 h à 18 h
Tél. : 03 29 37 10 35

ANTENNE DE CORNIMONT
Espace culturel et social : 12 place Pranzière - 88 310 CORNIMONT
Permanence : mercredi 9 h à 12 h - Tél. : 03 29 24 11 13

ANTENNE DE DARNEY
2 bis rue Stanislas - 88 260 DARNEY - Tél. : 03 29 09 89 89
Permanence : jeudi 9 h à 12 h

ESPOIR CRÉSUS (MONTBRISON)

Président : André DUPUY
Tél. : 04 77 96 66 66 - Mail : espoir.cresus@orange.fr

Point d'Accès au Droit
13, rue du Palais de Justice - 42 600 MONTBRISON
Permanence : le jeudi de 8 h 45 à 12 h 30, les 3e jeudis du mois de14h à 17 h 45 et le dernier samedi du mois de 8 h 45 à 12 h 30 sur rdv.

Antenne à la Maison de la justice
9 Boulevard Jules Janin - 42 000 SAINT-ETIENNE
Permanence : les jeudis sur rendez-vous de 14 h à 17 h.
Tél. : 06 82 81 54 55

SURENDETTEMENT GAP

Président : Midir RIVOAL
Forest la Cour - 05130 SIGOYER
Tél. : 06 10 20 06 89 - cresus.gap@gmail.com
Permanence : sur RDV uniquement

LES DIFFÉRENTS SITES CRÉSUS
ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

Le site CRÉSUS ALSACE
www.cresusalsace.org

Le site RADIO CRÉSUS
www.radiocresus.fr

Le site CRÉSUS FRANCE
www.cresus-france.org

Le site du programme Dilemme®
www.dilemme.org

Facebook de CRÉSUS
www.facebook.com/Assocresus

Twitter de CRÉSUS
https://twitter.com/assocresus

XXVIe ANNÉE **RAPPORT ANNUEL 2017**

ASSOCIATION CRÉSUS ALSACE

CRÉSUS®
ALSACE

RÉSEAU INNOVANT D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION DU SURENDETTEMENT

CRÉSUS ALSACE : 25 RUE DE LAUSANNE BP 8 - 67 064 STRASBOURG | TÉL. : 03 90 22 11 34
WWW.CRESUSALSACE.ORG | WWW.RADIOCRESUS.FR | FACEBOOK ET TWITTER : ASSOCRESUS